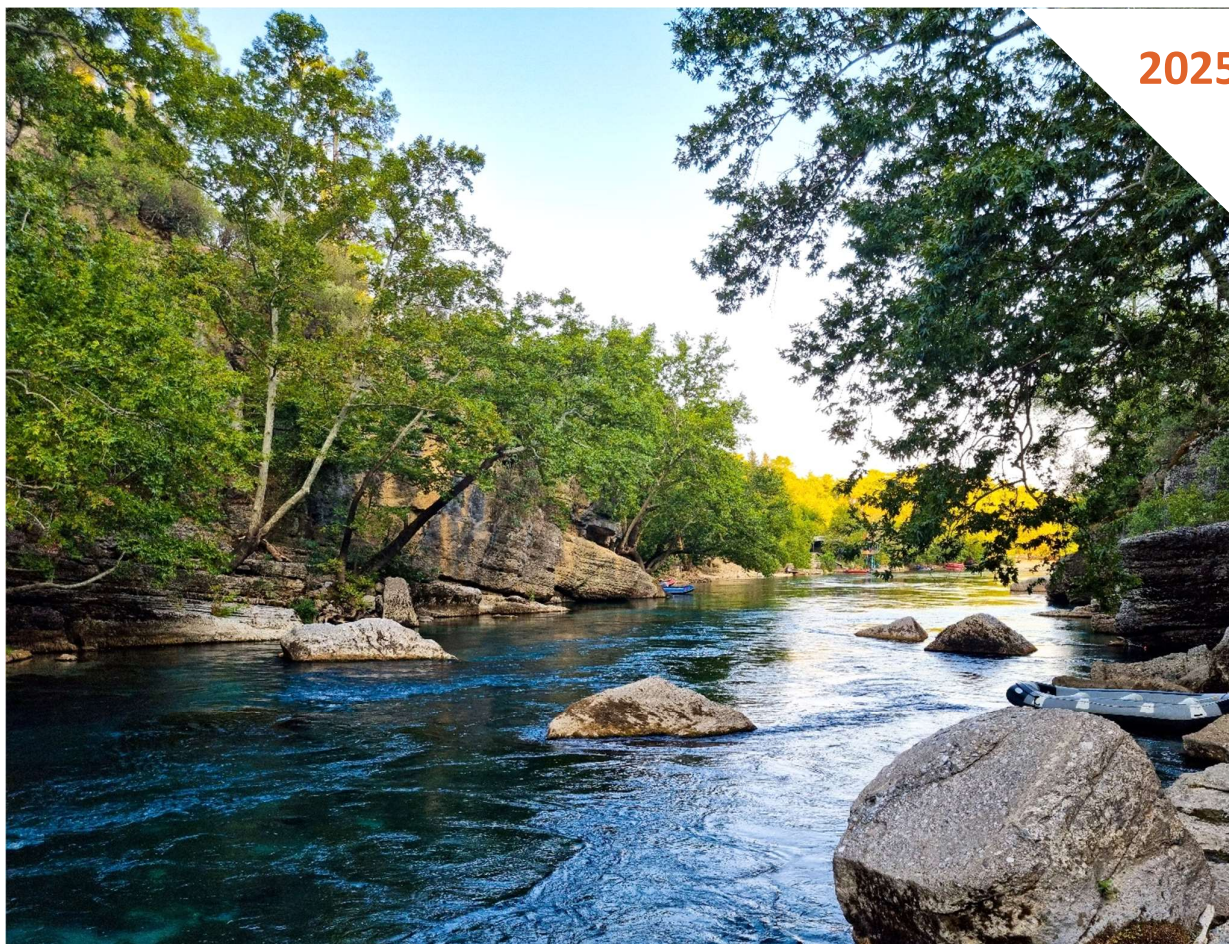


2025



RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC

Assainissement Collectif

cycledeleau.clissonsevremaine.fr

CH CLISSON
SEVRE & MAINE
LOGLOH

SOMMAIRE

CHAPITRE 1 : CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE	4
1 Présentation du territoire desservi	4
2 Les abonnés	5
2.1. Nombre de branchements	5
2.2. Volumes assujettis	5
2.3. Autorisation de déversements d'effluents industriels.....	6
3 Une gestion déléguée du service	7
CHAPITRE 2 : LES FAITS MARQUANTS 2025.....	9
1 Poursuite du schéma directeur assainissement	9
2 Les évènements par commune.....	10
CHAPITRE 3 : LE PATRIMOINE ET SON EXPLOITATION	13
1 Les ouvrages et réseaux.....	13
2 Exploitation du réseau	16
2.1. Opérations curatives	16
2.2. Opérations préventives	16
2.3. Contrôle de branchements.....	17
2.4. Sensibilité du réseau aux Eaux Claires Parasites.....	19
3 Exploitation des systèmes de traitement	20
3.1. Bilans règlementaires	20
3.2. Boues et sous-produits.....	21
CHAPITRE 4 : TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET FINANCEMENT DU SERVICE	23
1 Tarification de l'assainissement.....	23
2 Financement du service.....	25
3 Travaux réalisés en 2025	27
CHAPITRE 5 : QUALITÉ DU SERVICE ET INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	30
1 Maîtrise du réseau de collecte	30
2 Performance du traitement des effluents	35
3 Qualité du service aux usagers	38
4 Récapitulatif des indicateurs règlementaires	40

ANNEXE 1 : DONNÉES PAR COMMUNE	43
ANNEXE 2 : HISTORIQUE DES AVENANTS	53

CHIFFRES CLÉS



22 287 abonnés en assainissement collectif

58 933 habitants



3 152 085 m³ d'effluents traités

1 887 260 m³ facturés aux usagers domestiques

682 Tonnes de matières sèches de boues évacuées



31 Stations d'épuration

177 Postes de relevage

425 km de réseau d'eaux usées



91 % des bilans réalisés conformes.



46.8 Km de réseau hydrocuré

62 Interventions de débouchage

CHAPITRE 1 : CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE

1 Présentation du territoire desservi

Clisson Sèvre et Maine Agglo assure la totalité de la collecte et du traitement des eaux usées, en assainissement collectif et individuel, sur les 16 communes constituant le périmètre de l'agglomération. Les missions comprennent entre autres : la collecte et le transport des eaux usées, le contrôle des raccordements au réseau public et des installations individuelles, l'épuration des eaux usées, l'élimination des boues produites.

Ces missions sont assurées sur l'ensemble du périmètre par Clisson Sèvre et Maine Agglo depuis le 1^{er} juillet 2022.

Nom de la collectivité : Clisson Sèvre et Maine Agglo (Communauté d'agglomération)

16 communes desservies : Aigrefeuille-sur-Maine, Boussay, Château-Thébaud, Clisson, Gétigné, Gorges, La Haye-Fouassière, Haute-Goulaine, Maisdon-sur-Sèvre, Monnières, La Planche, Remouillé, Saint-Fiacre-sur-Maine, Saint-Hilaire de Clisson, Saint-Lumine-de-Clisson, Vieilleville.



Chaque territoire communal dispose d'un plan de zonage de l'assainissement collectif délimitant les secteurs relevant de l'assainissement collectif (AC), où les habitants sont desservis par un réseau collecteur d'eaux usées, et ceux relevant du non collectif (ANC), où les habitants doivent traiter leurs eaux usées par un système individuel sur leur parcelle (microstation, fosses septiques, filtres, etc.).

En 2025, le service public d'assainissement a desservi **22 287 abonnés**, représentant une population de **58 933 habitants**.

2 Les abonnés

2.1. Nombre de branchements

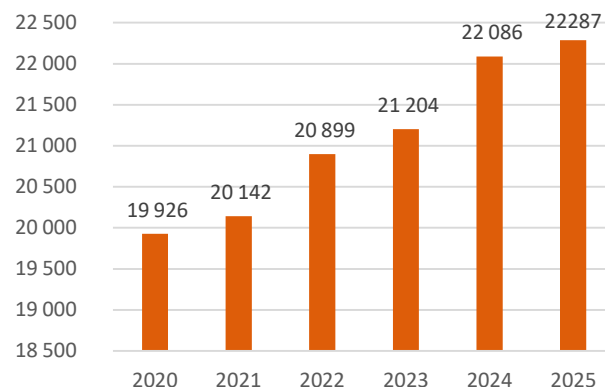
Évolution du nombre de branchements sur le territoire depuis 2020

En 2025, **22 287 branchements** en assainissement collectif (AC), soit :

+ 1.8 % depuis 2024

+ 11.6 % sur les 5 dernières années

52.8 branchements assainissement en moyenne par km de réseau



La répartition par commune du nombre de branchements est présentée en annexe. Depuis 2023, le délégataire sur les communes de La Planche, Maisdon-sur-Sèvre, Remouillé, Aigrefeuille-sur-Maine, Monnières et Vieilleville, a réalisé un important travail de recherche des abonnés raccordés et non assujettis. La mise à jour corrective de la base de données a engendré une hausse importante du nombre d'abonnés sur ces communes.

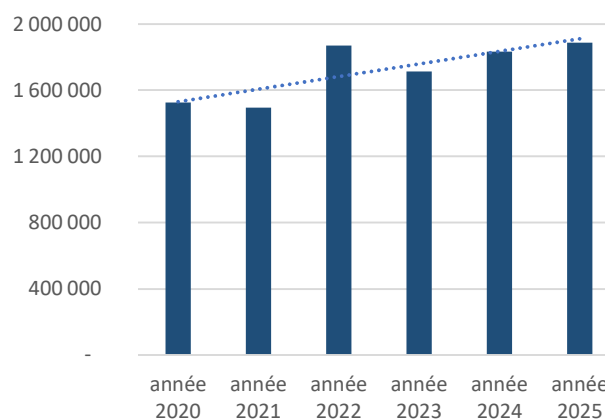
Un travail continu est réalisé par Clisson Sèvre et Maine Agglo et ses délégataires pour veiller à l'enregistrement des nouveaux raccordés.

2.2. Volumes assujettis

Les volumes assainissement sont facturés sur la base de la consommation d'eau potable, et sont donc calculés sur la période de relève pouvant varier légèrement d'une année sur l'autre.

Les volumes assujettis (en m³) par période de relève

Sur la période de relève 2025, **1 887 260 m³** ont été facturés en assainissement, aux usagers domestiques ou assimilés ainsi qu'aux gros consommateurs et industriels.



On observe 3% d'augmentation du volume assujetti entre 2024 et 2025, pour une augmentation de 1.8 % du nombre d'abonnés entre ces mêmes années.

A noter que sur 2022, la période de relève a été supérieure aux autres années. De plus les communes de Clisson-Gorges et Gétigné étant en prestation de service et non en délégation de service, les volumes recensés sur cette période 2022 ont été surestimés.

2.3. Autorisation de déversements d'effluents industriels

Le travail d'identification des entreprises du territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo pouvant nécessiter la mise en place d'une autorisation se poursuit depuis 2022. Ce travail permet d'avancer sur la réflexion concernant la gestion des effluents non domestiques afin de répondre à la réglementation, notamment dans le cadre des campagnes de recherche des substances dangereuses (RSDE) et aux sollicitations de plus en plus nombreuses des entreprises, particulièrement dans le cadre d'un projet d'urbanisme ou de dépôt des dossiers ICPE.

En 2025, une nouvelle autorisation de rejet a été mise en place auprès de la brasserie du Hellcity à Clisson. Par ailleurs les conventions historiques des entreprises telles que Shapers, et Smurfit ont été renouvelées en autorisation de rejet. En parallèle, six autres entreprises récemment installées ont été approchées en 2025 pour une mise en place d'autorisation de rejet applicable à partir de 2026.

Établissements bénéficiant d'une autorisation de rejet ou d'un projet d'autorisation en cours

Commune	Établissement	Type d'activité	Pré-traitement avant rejet
Aigrefeuille-sur Maine	Shaper's – projet en cours	Fabrication d'outillages plastique	Déshuileur
Gétigné	Smurfit Westrock West	Fabrication de carton ondulé	Bassin-tampon / Décanteur / déshuileur/Osmoseur
Gétigné	Smurfit PapCart	Fabrication de carton ondulé	Décanteur
Clisson	Elis	Blanchisserie	Tamis / échangeur thermique / régulateur pH
Clisson	SBNM – Hellcity	Fabrication de bière et débit de boisson	Décantation, régulation pH
Clisson	Atout Composites	Fabrication d'éléments en matières plastiques	Sans objet
Clisson	Boutin Services	Lavage de bouteilles en verre	Unité de pré-traitement
Clisson	Ebénisterie Générale	Ameublement bois	Sans objet
Clisson	Papa Brasseurs	Fabrication de bières	A l'étude
Clisson	M3P	Maroquinerie	Sans objet
Haute-Goulaine	Newclip Technics	Formation et recherche activités chirurgicales	Sans objet
Vieilleville	Phoenix	Crématorium animalier	Sans objet
St-Hilaire-de-Clisson	AVN	Maroquinerie	Sans objet

3 Une gestion déléguée du service

Au 1^{er} janvier 2020, Clisson Sèvre et Maine Agglo a repris les contrats d'assainissement en cours détenus par les communes, pour lesquels les services étaient gérés par contrat d'affermage ou en régie.

Afin d'harmoniser la gestion de la compétence et du patrimoine, les 3 communes en régie sont passées en Prestation de Service avec l'entreprise SAUR entre le 01/03/2022 et le 31/12/2022, afin de pouvoir être intégrées dans un contrat plus global de Délégation de Service Public (DSP) en 2023. Ainsi depuis le 01/01/2023, le service assainissement est géré en délégation de service public sur l'ensemble des 16 communes du territoire.

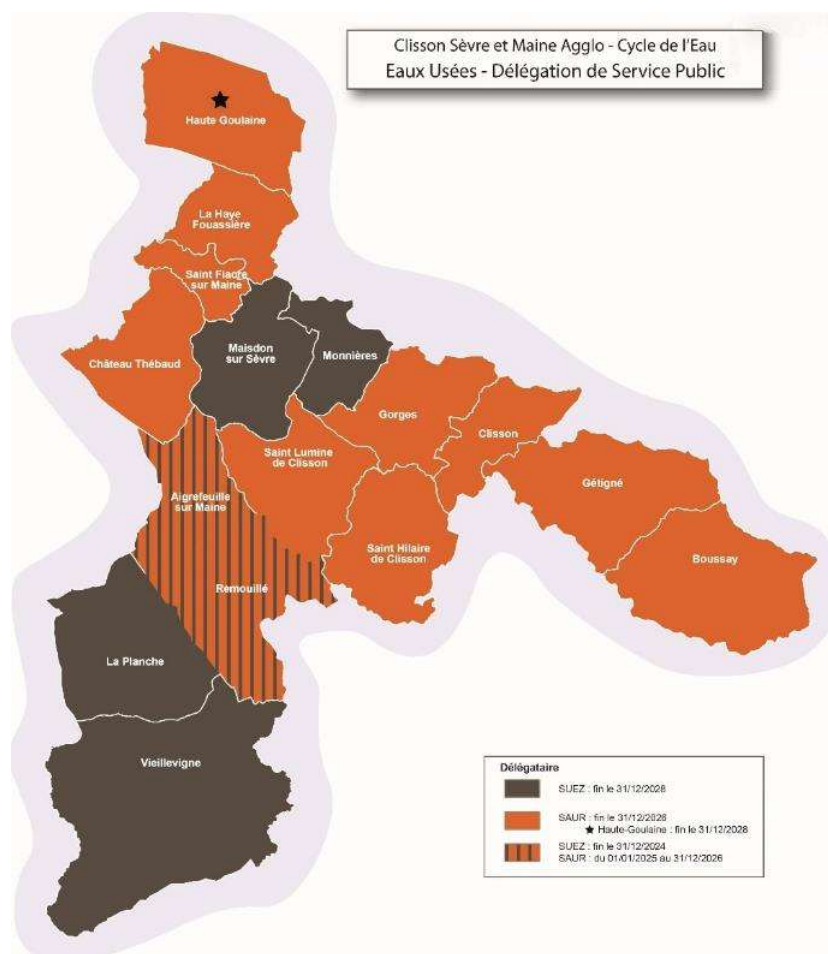
Le service confié en délégation de service public comprend les prestations suivantes :

- Gestion du réseau de collecte des eaux usées (surveillance, curage, réparations, etc.).
- Gestion des postes de relèvement des eaux usées (surveillance, curage, entretien, renouvellement des installations électromécaniques)
- Dépollution des eaux usées (pilotage du traitement des stations d'épuration, entretien des installations, renouvellement des équipements électromécaniques et électriques, etc.)
- Transport et épandage des boues produites par la station de dépollution
- Gestion du service client et de la facturation
- Renouvellement des équipements

Liste des contrats de Concessions de services Publics en cours au 31/12/2025

Nom du contrat	Signataires	Date de début	Date de fin
Château- Thébaud	SAUR	1/01/2019	31/12/2026
Haute-Goulaine	SAUR	1/01/2018	31/12/2028
Saint-Lumine-de-Clisson	SAUR	1/01/2019	31/12/2026
Saint-Hilaire-de-Clisson	SAUR	1/01/2019	31/12/2026
Boussay	SAUR	1/01/2020	31/12/2026
La Haye-Fouassière / St-Fiacre-sur-Maine	SAUR	1/01/2019	31/12/2026
La Planche	SUEZ	01/01/2017	31/12/2028
Monnières	SUEZ	01/01/2017	31/12/2028
Vieillevigine	SUEZ	01/01/2017	31/12/2028
Maisdon-sur-Sèvre	SUEZ	01/01/2017	31/12/2028
Clisson – Gorges – Gétigné -Aigrefeuille sur Maine - Remouillé	SAUR	01/01/2023	31/12/2026

Les contrats historiques de DSP avec SUEZ sur les communes d'Aigrefeuille-sur-Maine et Remouillé se sont terminés à la fin de l'année 2024, et au 01/01/2025, ces communes ont été regroupées dans le contrat en cours sur Clisson, Gorges et Gétigné.



Des avenants aux contrats ont été passés fin 2024, afin notamment d’harmoniser les pratiques de collecte des déchets de dégrillats (déchets grossiers issus de la première étape de traitement) sur les stations d’épuration et sur certains postes de relevage équipés de dégrilleurs automatiques. A partir du 01/01/2025, les délégataires ont à charge l’évacuation de ces déchets en centre spécifique, ceux-ci ne sont plus collectés en ordures ménagères.

Au cours de l’année 2025, plusieurs avenants ont été validés afin d’anticiper les évolutions du périmètre d’exploitation prévues à compter de janvier 2026. Ces évolutions intègrent notamment la mise en service d’installations de traitement anti-H₂S (gaz toxique d’Hydrogène Sulfuré présent dans les réseaux), ainsi que la mise en service de la nouvelle station d’épuration de Boussay.

L’ensemble de l’historique des avenants pour chaque contrat est disponible en annexe de ce rapport.

CHAPITRE 2 : LES FAITS MARQUANTS 2025

1 Poursuite du schéma directeur assainissement

Le schéma directeur assainissement portant sur l'ensemble des communes de Clisson Sèvre et Maine Agglo a démarré en 2023, mené par le bureau d'étude EGIS.

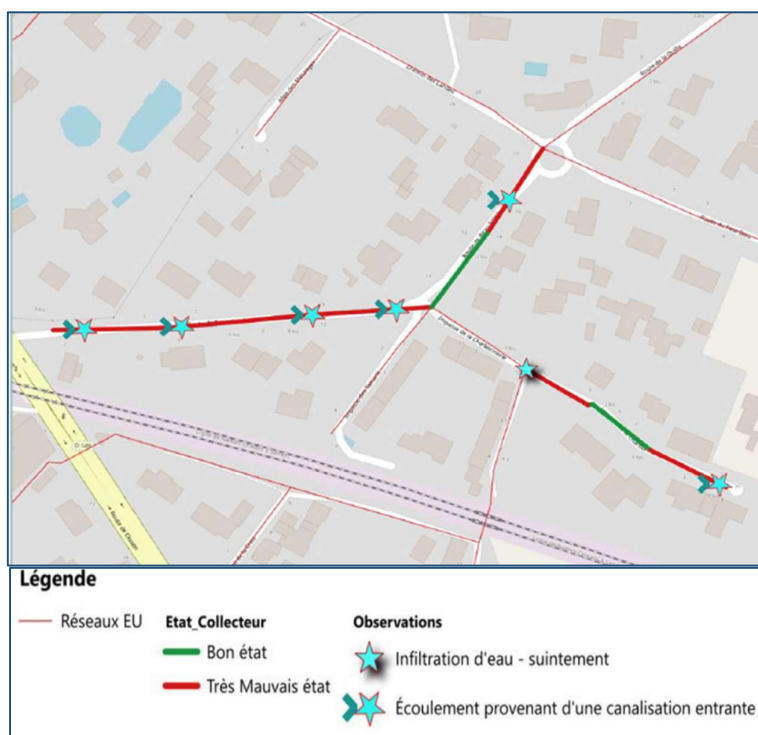
Une première phase de diagnostic du réseau existant a permis de mettre en évidence les insuffisances des systèmes de collecte et de traitement. Après une visite complète des différents ouvrages d'assainissement réalisée fin 2023, une campagne de mesures nocturnes en période de nappe haute fut effectuée dans les premiers mois de l'année 2024.

Courant 2025, la poursuite des études du schéma directeur a permis :

- De valider entre la collectivité, le bureau d'étude et l'exploitant, un bilan sur le fonctionnement de l'ensemble des systèmes ;
- De réaliser une modélisation hydraulique sur les réseaux unitaires ;
- De lancer des investigations complémentaires, notamment par des inspections télévisées des réseaux, sur des secteurs ciblés et sensibles aux eaux claires parasites.

Une fois l'ensemble de ces éléments rassemblés, un programme pluriannuel de travaux et de restructurations pourra être établi.

Exemple de restitution d'une inspection télévisée sur un secteur de La Haye-Fouassière, mettant en avant le mauvais état de tronçons de réseaux et les points d'entrée d'eaux parasites.



2 Les évènements par commune

L'année 2025 a été marquée par plusieurs évènements importants qui sont présentés ci-dessous :

CHATEAU-THEBAUD

- Curage de deux lagunes sur la station La Poterie : suite à une bathymétrie réalisée en juin 2024 afin d'évaluer les volumes de boues accumulées dans les deux premiers bassins de la station, le curage de ces boues a pu être effectué en avril 2025 grâce à l'aide d'un véhicule amphibie. Au total, 1 485 m³ de boues liquides ont été extraits puis épandus sur près de 26 hectares de terres agricoles.
- Panne sur le motoréducteur du pont clarificateur de la Station d'épuration Pont Caffino, obligeant à mettre le pont clarificateur à l'arrêt durant plusieurs semaines.



CLISSON - GORGES

- Rue de la marche : la conduite avait été cassée puis réparée par une simple coquille PVC lors de travaux de réhabilitation d'un large mur en pierre en limite de propriété, au fil des années de nombreuses racines s'étaient infiltrées créant des bouchages réguliers.
- Renouvellement des sondes de niveau trop-plein au poste de relevage du Nid d'Oie et au poste générale en amont de la station d'épuration.
- Réhabilitation du poste de relevage Caillerie sur Clisson et Pré-neuf à Gorges
- Mise en place d'un nettoyeur de goulotte sur le clarificateur de la station d'épuration La Batardière



Racines présentes dans la canalisation



Nettoyeur de goulotte de clarificateur



PR Pré Neuf réhabilité

BOUSSAY

- Construction de la nouvelle station d'épuration de la commune, d'une capacité de 3100 EH.
- Début des travaux de mise en séparatif des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales dans le centre de Boussay. Les travaux ont été rendus plus difficiles par la présence de rocher dans le sol.
- Réhabilitation du poste de relevage de l'Arceau et augmentation de sa capacité de pompage.
- Entretien des ventouses au Poste de relevage Bellevue et Poste de relevage Anjou, afin d'optimiser les débits de refoulement.



Construction de la nouvelle station à Boussay



Réhabilitation du PR Arceau

SAINT-LUMINE-DE-CLISSON

- Mise en place de trappes et barres antichute sur plusieurs postes de relevage, dont ceux de la route des Sarroux et la Butte des Landes.

Trappes et barres antichute au PR route de Sarroux



MONNIERES

- Reconstruction du poste de relevage Le Pont à Monnières afin de le rehausser et de limiter l'impact des crues sur le fonctionnement du poste.

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE

- Réhabilitation du réseau d'assainissement avenue des acacias, de la Maine et des Marronniers.
- Mise en charge récurrente du réseau d'eaux usées rue des coteaux et rue des épinettes à chaque épisode pluvieux.
- Réparation de la conduite de refoulement du poste de relevage de tête de la station d'épuration les Goupillières.



*Travaux sur le réseau
avenue des acacias*

LA HAYE-FOUASSIERE

- Réhabilitation de l'ensemble des regards du chemin de la Roulerie, situés en amont de la station d'épuration La Faubretière.
- Modification de la conduite d'alimentation en boues de la station d'épuration, pour une remise en conformité du point de mesure.
- Découverte d'une présence importante de racines dans certains regards, créant des bouchages sur le réseau et des débordements en période hivernale, notamment sur l'allée des Forges et chemin des Landes.

REMOUILLE

- Casse puis renouvellement de la vis de compactage des déchets du dégrilleur au niveau des prétraitements de la station d'épuration (l'équipement datant de l'ancienne station d'épuration)



*Photos avant et après le renouvellement de la vis de
compactage des déchets.*

CHAPITRE 3 : LE PATRIMOINE ET SON EXPLOITATION

1 Les ouvrages et réseaux

En 2024, le patrimoine de Clisson Sèvre et Maine Agglo pour le service assainissement comporte :

- 31 stations d'épuration, soit une capacité totale de traitement de 60 287 Equivalent-habitant
- 425 km de réseaux d'eaux usées
- 177 postes de relevage
- 22 287 branchements

Evolution du nombre de branchements sur CSMA



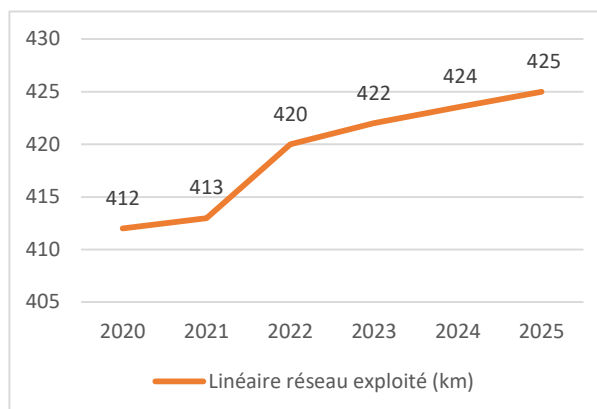
Le branchement désigne la canalisation qui relie la partie publique du réseau collecteur, au réseau privé de collecte des eaux usées d'un client. Un regard de visite ou « tabouret » définit la limite entre la partie publique et la partie privée de ce branchement.

En 2025, nous comptabilisons 22 287 branchements assainissement, faisant l'objet d'un abonnement, sur le territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo.

Depuis sa prise de compétence en 2020, CSMA s'efforce de fiabiliser les données transmises par les délégataires, et de vérifier leurs cohérences au fil du temps. Des ajustements correctifs du linéaire de réseaux sur le système cartographique ont été opérés entre 2021 et 2022.

La répartition du linéaire de réseau par commune est présentée en annexe.

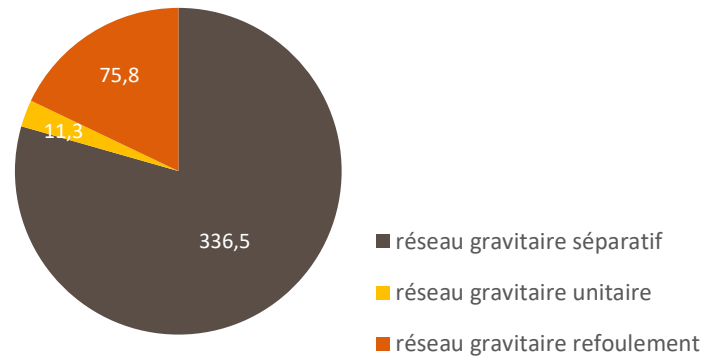
Evolution du linéaire de réseau exploité



Répartition du linéaire de réseau en km par type de réseau

- 3 % de type unitaire
- 18 % de type refoulement
- 79 % de type séparatif

Les 11.3 km de réseaux unitaires, rassemblant les eaux usées et les eaux pluviales, font partie d'un programme de renouvellement et de transformation en réseau de type séparatif.



Après le quartier du Fief des pommiers à Clisson en 2023, ce sont plusieurs rues de la commune de Boussay en 2025 qui ont fait l'objet d'une transformation du réseau unitaire en séparatif. Le prochain projet de séparation de réseau unitaire en séparatif sera celui du quartier des fleurs à Gorges.

En amont des travaux de mise en séparatif, des contrôles de branchements sont réalisés auprès des particuliers. Ces contrôles ont pour but de pouvoir informer des travaux nécessaires à faire par les usagers sur leurs propriétés, pour que leurs eaux pluviales et leurs eaux usées domestiques soient bien séparées.



Quartier des fleurs à Gorges en réseau unitaire (tracé vert) - Projet de mise en place de deux réseaux séparés : un réseau en eaux usées d'un côté et un réseau d'eaux pluviales de l'autre.

Ces travaux sur domaines privés sont complémentaires et indispensables afin d'obtenir un réel impact au niveau du système d'assainissement suite à la mise en séparatif du réseau sur le domaine public.

Ces travaux importants de mise en séparatif permettent :

- D'améliorer la protection du milieu naturel lors des épisodes pluvieux,
- D'améliorer la gestion de la station de traitement des eaux usées, tant d'un point de vue contrainte d'exploitation que d'un point de vue consommation énergétique,
- D'éviter le risque de non-conformité persistante du système de collecte sur les communes et ses conséquences potentielles sur l'urbanisation.

Répartition du patrimoine selon les communes

<i>Communes</i>	<i>Linéaire de réseaux en km</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Nombre de stations</i>
Aigrefeuille-sur-Maine	26	6	1
Boussay	19,2	8	1
Château-Thébaud	17,6	7	4
Clisson	63.2	27	1
Gétigné	29,1	11	1
Gorges	43.9	24	1
Haute-Goulaine	56	14	2
La Haye-Fouassière / Saint-Fiacre-sur-Maine (Système de La Faubretière)	59,7	24	1
Maisdon-sur-Sèvre	18,5	11	3
Monnières	19,8	12	6
La Planche	14,9	6	1
Remouillé	10,3	5	1
Saint-Hilaire-de-Clisson	18,4	6	4
Saint-Lumine-de-Clisson	11,5	9	3
Vieilleville	17,4	7	1
TOTAL	425	177	31

Le parc des stations d'épuration est présenté en annexe.

2 Exploitation du réseau

Afin de garantir la continuité et la qualité du service d'assainissement, les réseaux font l'objet d'un suivi et d'un entretien réguliers. Les opérations réalisées se composent d'actions préventives, destinées à anticiper les dysfonctionnements et préserver le patrimoine, et d'interventions curatives visant à rétablir rapidement le fonctionnement normal des ouvrages en cas d'anomalie.

2.1. Opérations curatives

Des interventions curatives sont réalisées afin de traiter les anomalies constatées ou signalées, telles que les bouchages, les débordements, les défaillances d'équipements ou les détériorations des ouvrages. Ces actions visent à rétablir rapidement les conditions normales d'exploitation et à minimiser les impacts sur les usagers et le milieu naturel.

En 2025, les entreprises délégataires ont réalisé :

- **62 interventions de débouchages** sur le réseau ou sur des branchements.
- **3 réparations de casses** sur le réseau.



2.2. Opérations préventives

Afin d'assurer la continuité de la collecte des effluents et d'éviter les désobstructions d'urgence, des campagnes préventives d'hydrocurage sur les canalisations et les postes de relevage sont réalisées chaque année.

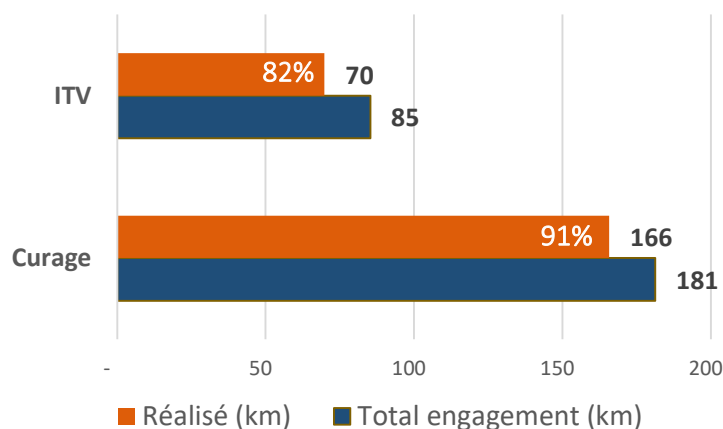
Par ailleurs, des opérations d'inspection télévisée (ITV) des réseaux d'assainissement se font après curage au moyen d'un robot équipé d'une caméra vidéo. Elles permettent de contrôler l'état du réseau et d'y déceler divers désordres (racines, casse circulaire, ovalisation, branchement pénétrant, problème de joint, contre pentes, etc.). Ces désordres peuvent être à l'origine de problèmes de bouchage, d'apport d'eaux parasites etc.

Evolution des quantités d'interventions d'exploitation depuis 2022

Curage (km)				Inspection TV préventive (km)			
2022	2023	2024	2025	2022	2023	2024	2025
11.1	38.4	26.4	46.8	5.8	9.6	16.5	10.7

Avancement au 31/12/2025 des engagements attendus sur la durée des contrats

Dans les contrats de Délégation de Service Public, les entreprises s'engagent à réaliser un linéaire minimum chaque année de curage et d'ITV. Clisson Sèvre et Maine Agglo travaille avec les délégataires pour suivre ces engagements et décider des portions de réseaux présentant un intérêt d'être inspectées.



Au 31/12/2025, les délégataires ont réalisé 82 % de leurs engagements en ITV, et 91 % en curage.

2.3. Contrôle de branchements

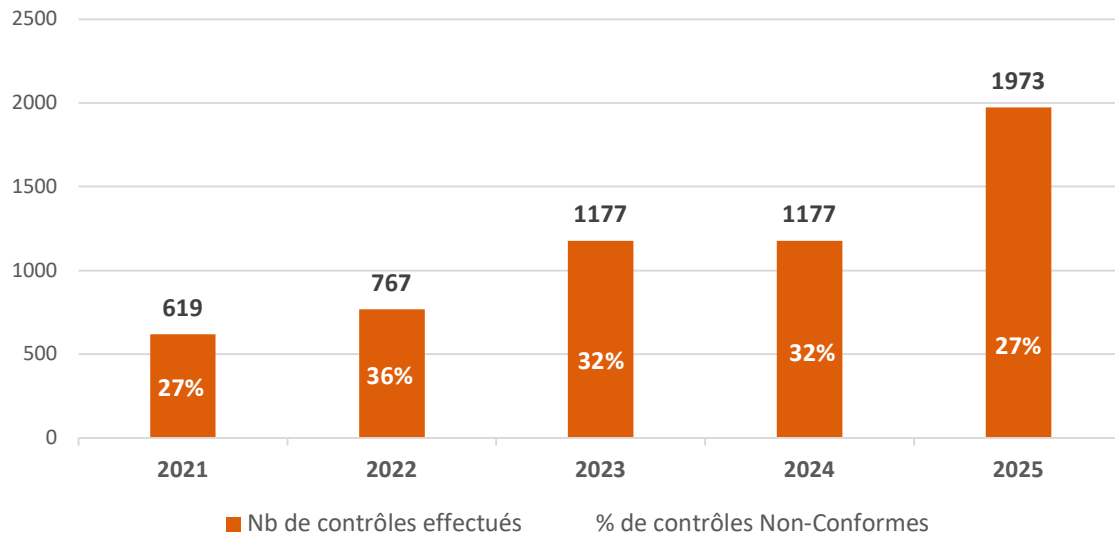
Il existe plusieurs types de contrôle de branchement :

- Sur l'existant (évaluation de l'état de conformité de patrimoine) ;
- Sur les habitations neuves (vérification de la conformité avant ou après la mise en service d'un nouveau branchement) ;
- En cas de vente (information à l'acheteur).

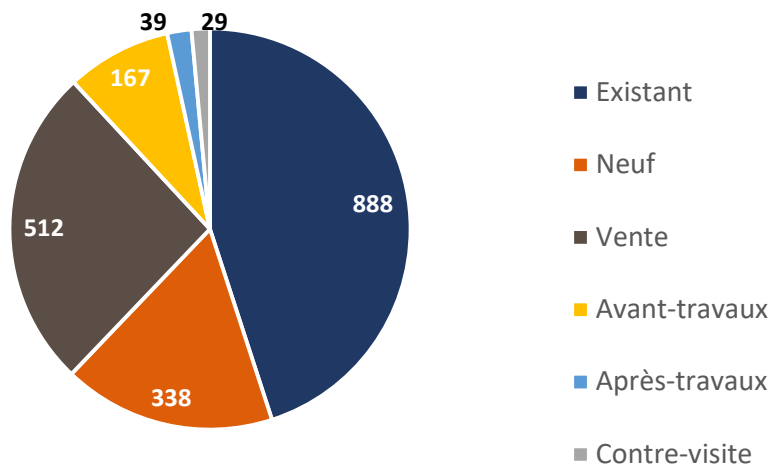
Depuis le 01/04/2022, Clisson Sèvre et Maine Agglo réalise en régie tous les contrôles de conformité. Des contrôles sur l'existant sont également réalisés par le délégataire.

Evolution du nombre de contrôles effectués depuis 2021 et pourcentage de non-conformités

Les branchements non-conformes d'un point de vue sanitaire peuvent contribuer grandement à l'intrusion d'eaux claires parasites (eaux pluviales collectées par le réseau d'eaux usées) mais aussi à la pollution du milieu récepteur (eaux usées déversées au milieu naturel via les réseaux et ouvrages pluviaux).



Répartition des contrôles de 2025 selon leurs contextes

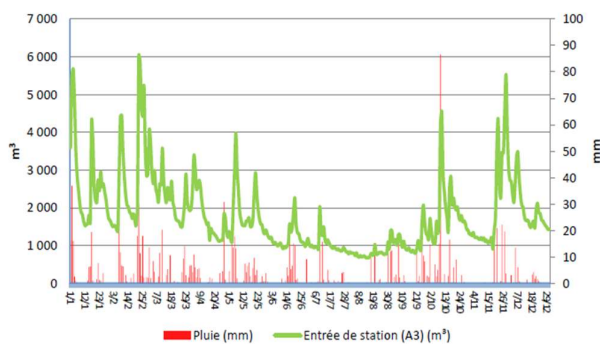


Le nombre de contrôles effectués par commune est présenté en annexe.

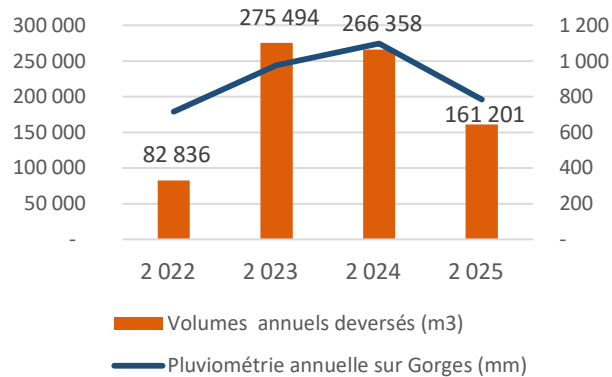
2.4. Sensibilité du réseau aux Eaux Claires Parasites

Le territoire est desservi par des réseaux unitaires, principalement localisés dans les centres historiques, ainsi que par des réseaux séparatifs. Néanmoins, plusieurs secteurs de réseau d'eaux usées séparatifs demeurent fortement influencés par la pluviométrie. Cette situation s'explique par la présence d'eaux parasites d'infiltration, résultant de défauts d'étanchéité des canalisations et ouvrages dans des terrains à dominante marécageuse, mais également par des intrusions directes d'eaux pluviales liées à des raccordements non conformes.

Des dispositifs de mesure réglementaires permettent de quantifier les volumes déversés au milieu récepteur lors des mises en charge ou saturations des systèmes par temps de pluie. Après les années 2023 et 2024, caractérisées par une pluviométrie exceptionnelle, les données de 2025 montrent une baisse des volumes déversés.



Exemple des courbes des volumes transitant sur la station La Faubretière et de la pluviométrie sur 2024.



Volumes déversés aux points de mesures sur le réseau et en entrée de station, et courbe de pluviométrie sur un point de notre territoire.

	2022	2023	2024	2025
Volumes traités (m ³) *	2 560 282	3 365 733	3 982 791	3 152 085
Volumes déversés <u>aux points de mesures existants</u> (m ³)	82 836	275 494	266 358	161 201
Pourcentage des déversements par rapport aux volumes traités	3%	8%	7%	5%

*Un correctif a été apporté sur ce RPQS 2025 : les volumes traités présentés ici pour la période 2022-2025 intègrent désormais l'ensemble des petites STEP du territoire, contrairement aux RPQS des années précédentes qui ne comptabilisaient que les volumes traités des stations supérieures à 2000 EH ou en boues activées.

3 Exploitation des systèmes de traitement

3.1. Bilans règlementaires

Les stations de traitements sont conçues, dimensionnées, et exploitées de manière à ce qu'elles puissent recevoir et traiter les flux de matières polluantes correspondant aux débits et charges de référence. En conditions normales de fonctionnement, les rejets de la station doivent respecter des valeurs limites définies par la réglementation, sur des paramètres physico-chimiques et microbiologiques, prenant en compte le milieu récepteur des rejets (rivière ou ruisseau).

La réglementation prévoit, pour le suivi du bon fonctionnement du traitement pour toutes les stations supérieures à 200 EH (soit 19 stations sur 31 pour notre Collectivité) un certain nombre d'analyses et de bilan 24h par an sur les paramètres tels que :

- DBO5 : demande biologique en oxygène sur 5 jours
- DCO : demande chimique en oxygène
- MES : matières en suspension
- NGL : Azote Global
- NTK : Azote Kjeldahl
- Pt : Phosphore total

Selon les paramètres suivis et les stations, les effluents doivent satisfaire aux exigences de rejet en concentration ET/OU en rendement.

Une station d'épuration sera jugée conforme du point de vue de son exploitation si les deux conditions suivantes sont respectées :

- Respect du programme d'autosurveillance : respect du nombre de mesures entrée / sortie par an avec un nombre maximal d'échantillons non-conformes.
- Le rejet est conforme aux valeurs limites de rejets et aux valeurs réductrices fixées par arrêté.

Sur l'année 2025, les bilans réalisés par les délégataires sont conformes aux limites de qualité.

Il y a eu 3 bilans apparaissant comme non-conformes sur la station de Boussay, mais ceux-ci ont été réalisés lors d'effluents arrivant à la station en dehors des limites de capacités de traitement de celle-ci (en charge hydraulique ou en pollution). Ces bilans sont alors exclus des calculs d'indicateurs sur la performance épuratoire de la station.

Une nouvelle station a été mise en service début 2026.

Le tableau de synthèse des bilans 24h réalisés est présenté en annexe.

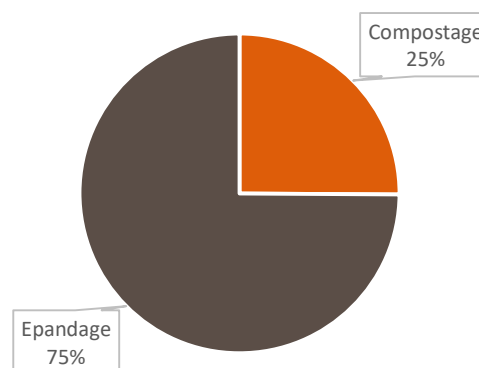
3.2. Boues et sous-produits

Les Boues

Sur les 31 stations d'épuration du parc communautaire, 11 sont de type boues activées et produisent de manière régulière des boues qui doivent être éliminées. Les boues issues des filières en boues activées des stations de Château-Thébaud (route de Caffino), St-Lumine-de-Clisson (La Vérolière) et Remouillé sont traitées par lits plantés et font l'objet d'un curage une fois tous les 5 ans. Pour les stations de type lagunage ou filtres plantés, les boues ne sont évacuées que tous les 5 à 10 ans environ.

681.7 Tonnes de Matières Sèches (TMS) évacuées en 2025, contre 538.5 TMS en 2024, soit + 27 %.

Parmi les 11 stations d'épuration à boues activées, 4 d'entre elles ont valorisé les boues en agriculture avec un plan d'épandage validé par la Préfecture et 2 stations ont valorisé les boues par compostage.



La station La Faubretière à La Haye-Fouassière a évacué ses boues à hauteur de 81 % vers du compostage, et 19 % via le plan d'épandage. Les stations d'épuration en boues activées de Remouillé, Château-Thébaud (Caffino), St-Lumine-de-Clisson et La Planche n'ont pas évacué de boues en 2025. Les boues curées des lagunes de la station La Poterie à Château-Thébaud ont été épandues.

Commune	STEP	Boues évacuées (TMS) 2025	Destination
Aigrefeuille-sur-Maine	Les Goupillières	42.9	Compostage
Château-Thébaud	Route de Caffino	0	
Château-Thébaud	La Poterie	39.1	Épandage
La-Haye-Fouassière	La Faubretière	93.2	Compostage / épandage
La Planche	Bois Joly	0	
Maisdon-sur-Sèvre	Route de Beausoleil	17.3	Épandage
Monnières	Paradis	16.6	Épandage
Remouillé	Le Grand Pâtis	0	
Saint-Hilaire-de-Clisson	Le Bourg - Rue du Paradis	18.8	Compostage
Saint-Lumine-de-Clisson	La Vérolière	0	
Vieilleville	Les Noëllés	31.1	Épandage
Gorges	La Batardière	422.7	Épandage
TOTAL		681.7	

Les matières de vidange et matières vinicoles

La station de la Faubretière à La Haye-Fouassière et la station de la Batardière à Gorges reçoivent et traitent des volumes matières de vidange et matières vinicoles apportées par camion vidangeurs.

	Matières de vidanges (m³)					Matières vinicoles (m³)				
	2021	2022	2023	2024	2025	2021	2022	2023	2024	2025
La Faubretière	149	218	271	319	65	150	399	183	181	65
La Batardière	NR	863	917	421	730	NR	155	60	178	113
TOTAL		1 081	1 188	740	795		554	243	359	178

Ainsi

- Sur notre territoire en 2025 : **795 m³** de matières de vidanges et **178 m³** de matières vinicoles ont été traitées ;
- A La Faubretière : on observe une importante baisse de matières apportées, avec seulement **130 m³** traitées à la station de La Haye-Fouassière en 2025, soit une baisse de 74 % par rapport à 2024 ;
- A La Batardière : **843 m³** traitées à la station de Gorges en 2025, soit 41 % de plus qu'en 2024.

Des conventions sont établies entre Clisson Sèvre et Maine Agglo, le délégataire, et les entreprises de vidange ou les viticulteurs, afin de spécifier les modalités d'apports des effluents à la station d'épuration.

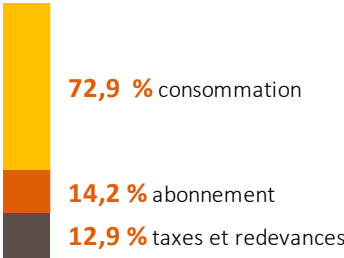
Les refus de dégrillage

Les stations d'épuration génèrent également d'autres sous-produits tels que les refus de dégrillage, qui sont des matières solides retenues en tête de la filière de traitement, et sont évacuées dans des sacs poubelles hermétiques en CET classe 2 accueillant les déchets domestiques ou assimilés.

CHAPITRE 4 : TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET FINANCEMENT DU SERVICE

1 Tarification de l'assainissement

Décomposition d'une facture assainissement 120 m³



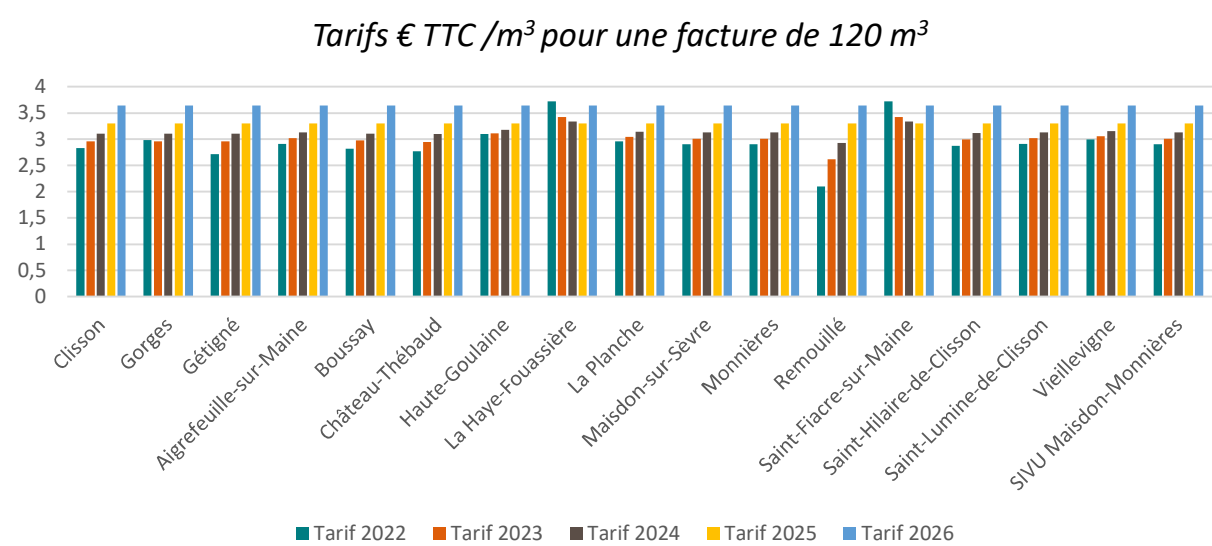
La facture d'assainissement collectif comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et inclut également une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement).

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI (Établissement Public de Coopération intercommunale) de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Depuis le 01/01/2024, le tarif de la part assainissement est homogène sur l'ensemble des communes de Clisson Sèvre et Maine Agglo.

Au 1^{er} janvier 2026, le tarif pour une facture de 120 m³ est de **3.64 € TTC / M³**.



Facture type pour le service de l'assainissement – décomposition du tarif au 1^{er} janvier 2026

	FACTURE 30 M ³	FACTURE 70 M ³	FACTURE 90 M ³	FACTURE 120 M ³
Part CSMA				
Abonnement	62,00 €	62,00 €	62,00 €	62,00 €
Consommation	79,54 €	185,59 €	238,62 €	318,16 €
Part Agence de l'eau - Redevance performance assainissement	4,17 €	9,72 €	12,50 €	16,67 €
TVA (10 %)	14,57 €	25,73 €	31,31 €	39,68 €
MONTANT TOTAL H.T.	145,71 €	257,31 €	313,12 €	396,82 €
TOTAL TTC	160,28 €	283,05 €	344,43 €	436,51 €

2 Financement du service

Dépenses du service assainissement (€ HT)

Fonctionnement

3 884 407 €	Dépenses réelles de fonctionnement
2 107 591 €	dont rémunération du délégataire

Investissement

4 194 831 €	dépenses réelles d'investissement
3 364 854 €	dont travaux
829 977 €	dont remboursement du capital de la dette

Recettes du service assainissement (€ HT)

Recettes

5 169 790 €	Facturation Assainissement Collectif
925 621 €	Redevance PFAC
576 681 €	Autres recettes dont travaux sur branchements
140 157 €	Contrôles de conformité lors des ventes immobilières
7 169 €	Facturation du dépotage de matières de vidange et matières vinicoles en station d'épuration

Données budgétaires 2025 :

Les assujettissements à l'assainissement aux abonnés représentent 76 % des recettes.

La rémunération du délégataire représente 54 % des dépenses de fonctionnement, les autres dépenses étant constituées de charges à caractère général (personnel, gestion, etc.) dépenses.

80 % des dépenses d'investissement sont consacrées aux travaux d'amélioration du patrimoine, dont les principales opérations sont présentées dans le chapitre suivant. Ces travaux sont autofinancés à hauteur de 80 % par le service assainissement.

Durée d'extinction de la dette

La durée d'extinction de la dette représente le nombre d'années théoriques nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette si aucun autre emprunt n'est contracté. Il permet de savoir si la collectivité a une dette « jeune » ou « ancienne ».

La durée d'extinction de la dette est de 18 années.

Capacité de désendettement

La capacité de désendettement représente le nombre d'année théorique si la collectivité consacre la totalité de son épargne annuelle à rembourser la dette. Il correspond à l'encours de la dette divisé par le montant de l'épargne brute annuelle.

Au 31 décembre 2025, l'encours de la dette de Clisson Sèvre et Maine Agglo est de **7 938 866 €**. Il représente **353.23 € par abonnés**.

L'épargne brute annuelle est de **2 935 779 €**.

Le remboursement en capital de l'année est de **829 977 €**, soit une capacité de désendettement de **2.70 années**.

Amortissements

Pour l'année 2025, la dotation aux amortissements a été de **2 234 348 €**.

Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité

En 2025, aucune somme n'a été versée à un fonds de solidarité, et il n'y a pas eu d'abandons de créances de la part de la collectivité

3 Travaux réalisés en 2025

Le service travaux de Clisson Sèvre & Maine Agglo a réalisé les travaux suivants en 2025 :

<i>Commune</i>	<i>Descriptif</i>	<i>Type de travaux</i>	<i>Quantité linéaire réseau</i>
BOUSSAY	Construction d'une nouvelle station d'épuration de 3100 EH	Création	/
BOUSSAY	Réhabilitation du poste de relevage Rue de l'Arceau	Réhabilitation	/
CLISSON	Réhabilitation du poste de relevage rue de la Caillerie	Réhabilitation	/
MONNIERES	Réhabilitation du poste de relevage Le Pont	Réhabilitation	/
GORGES	Réhabilitation du poste de relevage ZA Pré Neuf	Réhabilitation	/
LA HAYE-FOUASSIERE	Réhabilitation des regards chemin de la Roulerie	Réhabilitation	/
BOUSSAY	Renouvellement du réseau et de branchements Rue Chevardin, rue des Genêts, rue du Stade	Renouvellement	269 m
AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	Renouvellement et réhabilitation des réseaux, avenue des acacias, avenue des marronniers, avenue de la Maine, rue des écoles	Renouvellement	635 m
HAUTE-GOULAIN	Renouvellement des réseaux impasse de l'église, chemin de l'école Ste-Radegonde	Renouvellement	67 m
BOUSSAY	Lully	Extension	69 m
CLISSON	Grand Air	Extension	60 m
LA HAYE-FOUASSIERE	Rue des Noelles	Extension	23 m
MAISDON-SUR-SEVRE	La Rebourgère	Extension	49 m

Réhabilitation de 4 postes de relevage

Dans le cadre du maintien en bon état de fonctionnement de son patrimoine, Clisson Sèvre et Maine Agglo prévoit la réhabilitation de postes de relevage, notamment ceux présentant des dysfonctionnements ou un vieillissement important de leurs structures. En 2025, 4 postes de relevage ont été réhabilités : les postes « Le Pont » à Monnières, « Arceau » à Boussay, « Pré Neuf » à Gorges, « Caillerie 1 » à Clisson.



Remblayage autour des cuves réhaussées au poste de relevage Le Pont à Monnières.



Poste de relevage Pré Neuf à Gorges.



Livraison de la cuve du poste Caillerie à Clisson.



Poste de relevage Arceau à Boussay.

Mise en séparatif de réseaux dans Boussay

Clisson Sèvre et Maine Agglo a engagé, à partir d'octobre 2025, des travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement dans les rues du Stade, Chevardin et des Genêts. Cette opération vise à dissocier les eaux usées des eaux pluviales afin d'améliorer le fonctionnement du système d'assainissement.

En limitant les volumes d'eaux pluviales dirigés vers les ouvrages de collecte et de traitement, ces travaux permettront de réduire les risques de déversement au milieu naturel lors des épisodes pluvieux et ainsi de préserver la qualité des cours d'eau et des écosystèmes environnants. Ils contribueront également à diminuer les débits transitant dans les réseaux et les ouvrages d'assainissement, optimisant leur fonctionnement et réduisant les consommations énergétiques liées au pompage et au traitement des effluents.

Cette démarche s'inscrit dans une volonté de modernisation des infrastructures et de protection durable de l'environnement.



Construction de la nouvelle station d'épuration de Boussay

Sous-dimensionnée et disposant d'une filière de traitement par lagunage qui ne permet pas d'éliminer le phosphore, la station d'épuration de Boussay ne répondait plus aux exigences réglementaires.

Il a été décidé de construire une nouvelle station d'épuration d'une capacité nominale de 3100 EH, avec un traitement en boues activées pour la filière eau et un traitement en filtres plantés de roseaux pour les boues.

Les travaux de construction se sont déroulés au cours de l'année 2025, la mise en service s'est opérée en janvier 2026.



Vue aérienne de la nouvelle station en construction et des lagunes de l'ancienne station en arrière-plan.

Renouvellement de l'ensemble des regards Chemin de la Roulerie

La station d'épuration de La Faubretière, située à La Haye-Fouassière et d'une capacité de 11 000 EH, est alimentée par une conduite de refoulement de plusieurs kilomètres.

Au fil du temps, le caractère septique des effluents a fortement dégradé les regards en béton ainsi que les tampons en fonte. Leur état était très préoccupant, avec un risque d'effondrement rendant toute intervention sur ces ouvrages difficile, voire impossible.

Afin de garantir l'alimentation de la station d'épuration et prévenir tout risque sur la continuité de service, il a été décidé de procéder rapidement de l'ensemble des 16 regards dégradés sur ce tronçon, par des regards en polypropylène.



Exemple d'un regard très dégradé, et son remplacement par un regard en polypropylène.

CHAPITRE 5 : QUALITÉ DU SERVICE ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

1 Maîtrise du réseau de collecte

Connaissance et gestion patrimoniale du réseau (P202.B)

Cet indicateur évalue sur une échelle de 0 à 120 le niveau de connaissance du réseau et des branchements et l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'assainissement. Le détail du calcul de cet indicateur est présenté en annexe.

D'une valeur variant de **15 / 120** à **100 / 120** selon les communes, cet indicateur traduit :

- Une connaissance du réseau à travers le SIG (système d'information géographique), gérant le plan des réseaux, l'inventaire des canalisations (âge, diamètre, matériau...) ainsi que les éléments du réseau (vannes, etc.)
- La mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations

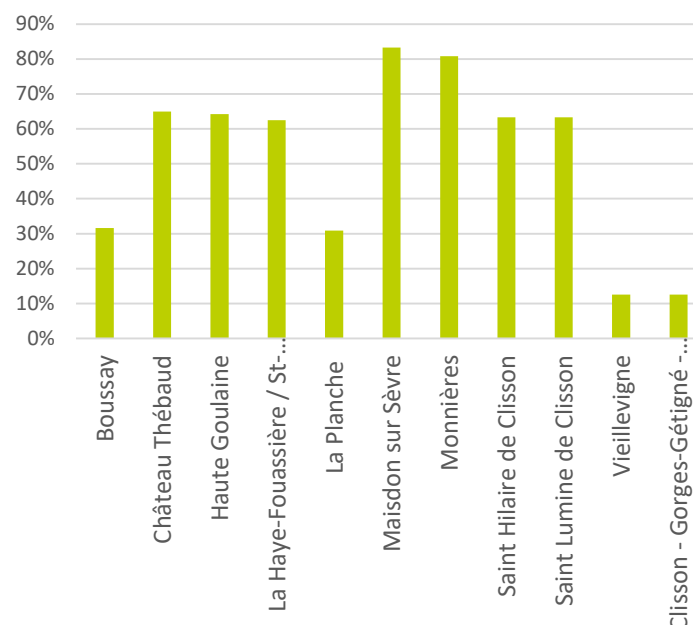
Pour les notes les plus faibles, des améliorations sont à poursuivre concernant :

- Un renforcement des connaissances et de la cohérence sur les informations sur le réseau
- La mise en place d'un programme pluriannuel d'enquête et de diagnostic du réseau
- La mise en place d'un programme pluriannuel de réhabilitation et de renouvellement du réseau

Notes sur 120 attribuées par commune

Commune	Note sur 120
Boussay	38
Château Thébaud	78
Haute Goulaine	77
La Haye Fouassière – St Fiacre sur Maine	75
La Planche	37
Maisdon sur Sèvre	100
Monnières	97
Saint Hilaire de Clisson	76
Saint Lumine de Clisson	76
Vieilleville	15
Clisson – Gorges - Gétigné – Aigrefeuille-sur-Maine et Remouillé	15

Pourcentage d'avancement sur la gestion patrimoniale



Nombres de points noirs du réseau (P252.2)

La configuration de certaines parties du réseau, peuvent mener à des interventions préventives récurrentes, nécessaires pour éviter des bouchages ou des difficultés d'exploitation.

Par ailleurs, lorsqu'une intervention curative est nécessaire plusieurs fois dans une année sur un même point du réseau, des investigations sont menées pour comprendre l'origine du problème.

Ainsi nous recensons les sites d'intervention dits « points noirs », nécessitant au minimum deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité).

Le taux de curage fréquent du réseau permet de rapporter le nombre de points noirs pour 100 km de réseau. Pour les communes disposant d'un point noir, ce taux est présenté ci-dessous. Pour les autres communes, ce taux est de zéro.

Commune	Adresse du point noir	Taux pour 100 km
Haute-Goulaine	1 point noir : Passage de conduite sous RN 249	1.8
La Haye-Fouassière	1 point noir : Chemin des Landes	1.7
Clisson & Aigrefeuille-sur-Maine (contrat en commun)	3 points noirs : Rue des rémouleurs, Rue des coteaux et Rue des épinettes	1.7

Renouvellement du réseau (P253.2)

Chaque année, Clisson Sèvre et Maine Agglo programme le renouvellement d'une partie du réseau afin de maintenir le patrimoine du territoire en état et améliorer l'étanchéité des canalisations.

Ainsi en 2025, sur 425 km de réseau, 710 mètres ont été renouvelés.

L'indicateur du taux moyen sur 5 ans du renouvellement de réseau permet de mesurer la politique de maintien de ce patrimoine.

**Taux moyen annuel de
renouvellement du réseau sur les
5 dernières années**

0.20 %

**Montant engagé pour le
renouvellement des réseaux en
2025**

444 410 € HT

Dans ce taux sont inclus les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Connaissance des rejets dans le milieu naturel par le réseau (P255.3)

Sur les systèmes de collecte en amont des stations de traitement, un certain nombre de points de déversements au milieu naturel sont présents, afin de réguler le débit en cas d'averses orageuses s'infiltrant dans les réseaux d'eaux usées. Clisson Sèvre et Maine Agglo recense notamment 8 bassins d'orages disposant d'un trop-plein au milieu naturel :

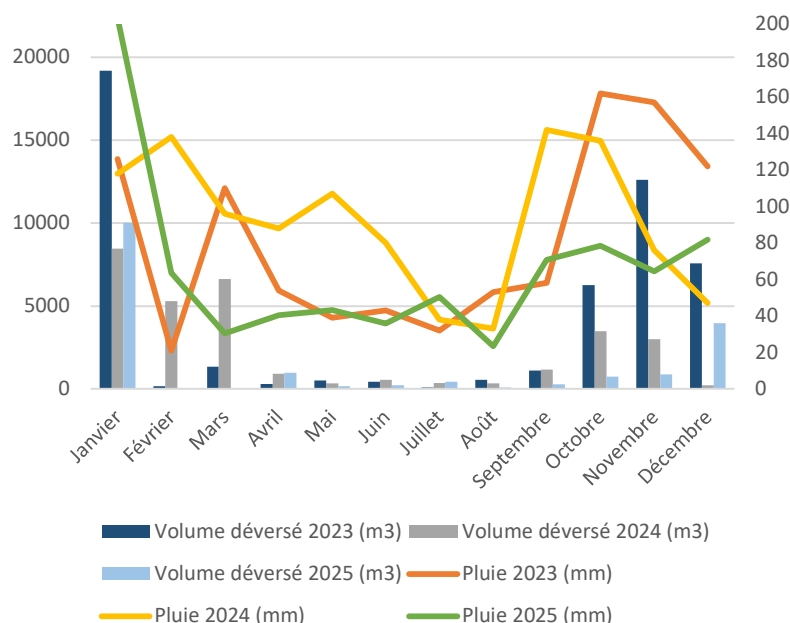
Communes	Station	Volume du bassin tampon (m³)	Mesure de déversement trop-plein
Aigrefeuille-sur-Maine	Les Goupillières	400	Oui
Château-Thébaud	Route de Caffino	140	Oui
La-Haye-Fouassière	La Faubretière	320	Oui
Gorges	La Batardière	900	Oui
Maisdon-sur-Sèvre	Route de Beausoleil	120	Oui
Saint-Hilaire-de-Clisson	Le Bourg - Rue du Paradis	100	Oui
Saint-Lumine-de-Clisson	La Vérolière	125	Oui
Vieilleville	Les Noëles	148	Oui

Par ailleurs certains postes de relevage sur le réseau récoltant une charge polluante supérieure à 120 kg DBO5/j, ont l'obligation d'être équipés en autosurveillance pour les mesures de déversements. Ces points de mesures sont codifiés en points A1 et les données sont transmises régulièrement à la police de l'eau.

Sur le territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo, nous disposons de 3 points A1 :

Commune	Poste de relevage	Volume déversé en 2023	Volume déversé en 2024	Volume déversé en 2025
Clisson	Nid d'Oie	50 121 m³	30 681 m³	17 758 m³
Clisson	Mare Rouge	977 m³	1 300 m³	23.3 m³
Haute-Goulaine	Les Guivettes	0 m³	735 m³	0 m³

Illustration du lien entre les volumes déversés au milieu naturel et la pluviométrie sur le PR Nid d'Oie entre 2023 et 2025.



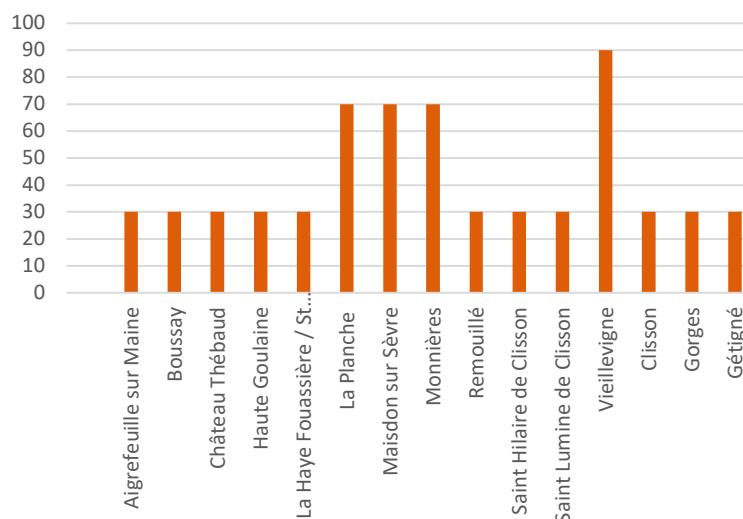
D'autres postes de relevage récoltant une charge polluante inférieure à 120 kg DBO5 disposent également d'un trop-plein. Ces points de déversement codifiés en points R1, n'ont pas l'obligation d'être équipés en système de mesure. Toutefois pour une meilleure connaissance des rejets au milieu naturel, certains sont équipés de mesure de temps de surverse ou de débit. Nous recensons sur le territoire une **trentaine de postes R1**.

Afin de mesurer le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets au milieu naturel, un indicateur est calculé, sur une échelle de 0 à 120, mesurant entre autres :

- La localisation des points de rejets sur carte
- Evaluation de la pollution collectée en amont de ces points
- La réalisation d'enquêtes de terrain et de mesures de débit et de pollution sur les points de rejets
- La mise en place de dispositions pour la surveillance des systèmes de collecte et de déversements
- La mise en place d'un suivi du milieu récepteur et de la pluviométrie

Note sur 120 de la connaissance des rejets au milieu naturel

Le détail de calcul de cet indicateur par commune est présenté en annexe. Une note de 30/120 indique que les points de rejets sont localisés avec une mesure de débit, mais que le suivi du milieu récepteur n'est pas mis en place systématiquement.



Conformité de la Collecte des Effluents

Cet indicateur auparavant renseigné par les services publics d'assainissement collectif, est désormais établi par la Direction Départementale des Territoires (DDT) ? Celle-ci évalue la conformité des systèmes à partir des données d'autosurveillance transmises mensuellement tout au long de l'année. La conformité du réseau, est appréciée au regard des dispositions réglementaires, notamment concernant l'équipement métrologique des points de surverse, ainsi que la fréquence et les volumes de déversements au milieu naturel, en temps sec comme en temps de pluie. Cette évaluation ne concerne que les systèmes dont la capacité est supérieure à 2000 EH.

Commune	STEP	Conformité du système de Collecte	Commentaire
Aigrefeuille sur Maine	Les Goupillières	Conforme	
Boussay	Les Ardillais	/	Non renseigné par la DDT
Gorges	La Batardière	Non Conforme	Taux de déversements trop important sur le PR Nid D'oie
La Haye Fouassière	La Faubretière	Non Conforme	Absence d'équipement sur le PR Caillerie*
La Planche	Bois Joly	/	Non renseigné par la DDT
Vieilleville	Les Noëles	Conforme	

*Nouvelle exigence suite à la révision de l'arrêté préfectoral du système d'assainissement La Faubretière.

2 Performance du traitement des effluents

Conformité des bilans d'autosurveillance (P 254.3)

Conformément à la réglementation, l'exploitant évalue l'efficacité du traitement d'une installation d'épuration des eaux usées en se basant sur des échantillons prélevés à l'entrée et à la sortie de l'installation sur une période de 24 heures, en fonction du débit. Différents paramètres sont analysés et comparés, notamment les concentrations de certains composants et/ou le rendement de l'épuration, par rapport aux performances que l'installation doit atteindre conformément aux normes établies.

L'indicateur présenté ici permet de mesurer le nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes, sur le nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire.

Les bilans jugés utilisables mais montrant que l'effluent arrivant à la station en dehors des limites de capacités de traitement de celle-ci (en charge hydraulique ou en pollution) sont exclus.

En 2025, l'ensemble des stations supérieures à 2000 EH ont leurs bilans 24h conformes parmi les bilans retenus en conditions normales de fonctionnement.

Commune	STEP	Nb de bilans 24 H réglementaires	Nb de bilans réalisés / nb de bilans réalisés dans des conditions normales de fonctionnement	% de bilans conformes 2025 sur les bilans retenus
Aigrefeuille-sur-Maine	Les Goupillières	12	12/12	100%
Boussay	Ardillais	18	18/13	100 %
Gorges	La Batardière	36	36/34	100%
La Haye-Fouassière	La Faubretière	24	24/22	100%
La Planche	Bois Joly	12	12/12	100%
Vieilleville	Les Noëles	12	12/12	100%

Remarque : Le pourcentage de conformité globale est calculé au prorata des charges entrantes par station, conformément à la définition de l'indicateur.

Performance des équipements et des ouvrages d'épuration

Au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU, les services de la Police de l'Eau évalue la conformité des équipements et la conformité en performance des systèmes d'assainissement.

Conformité pour les stations supérieures à 2000 EH :

Commune	STEP	Conformité des équipements de la station	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	Commentaire
Aigrefeuille sur Maine	Les Goupillières	Conforme	Conforme	
Boussay	Les Ardillais	Conforme	Non conforme	Taux de déversement > 5 % sur les points A2 et A5 depuis plus de 3 ans
Gorges	La Batardière	Conforme	Conforme	
La Haye Fouassière	La Faubretière	Conforme	Conforme	
La Planche	Bois Joly	Conforme	Conforme	
Vieilleville	Les Noëles	Conforme	Non conforme	Taux de déversement > 5 % sur les points A2 et A5 depuis plus de 3 ans

Conformité pour les stations inférieures à 2000 EH :

Pour l'ensemble des stations inférieures à 2000 EH, **100 % sont conformes en équipements**, et **1 station est non-conforme en performance épuratoire** : la station Le Paradis à Monnières est notée non-conforme suite à un taux de déversement supérieur à 5 % sur le point A2 (déversoir en tête de station).

Évacuation des boues selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- Le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- La filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

En 2025, sur les **681.7 Tonnes de matières sèches** évacuées, **100 %** ont été évacuées sur des filières de traitement **conformes** et déclarées.

<i>Commune</i>	<i>STEP</i>	<i>Boues évacuées (TMS) 2025</i>	<i>Destination</i>
Aigrefeuille-sur-Maine	Les Goupillières	42.9	Compostage
Château-Thébaud	Route de Caffino	0	
Château-Thébaud	La Poterie	39.1	Épandage
La-Haye-Fouassière	La Faubretière	93.2	Compostage / épandage
La Planche	Bois Joly	0	
Maisdon-sur-Sèvre	Route de Beausoleil	17.3	Épandage
Monnières	Paradis	16.6	Épandage
Remouillé	Le Grand Pâtis	0	
Saint-Hilaire-de-Clisson	Le Bourg - Rue du Paradis	18.8	Compostage
Saint-Lumine-de-Clisson	La Vérolière	0	
Vieilleville	Les Noëllés	31.1	Épandage
Gorges	La Batardière	422.7	Épandage
TOTAL		681.7	

3 Qualité du service aux usagers

Estimation du nombre d'abonnés desservis et taux de desserte

Le territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo dispose de zones en Assainissement Collectif (AC), où les habitants sont desservis par un réseau collecteur d'eaux usées, et de zones en Assainissement Non Collectif (ANC), où les habitants doivent traiter leurs eaux usées par un système individuel sur leur parcelle (microstation, fosses septiques, filtres etc.)

	2025
Nombres de branchements	22 287
Estimation du nombre d'habitants desservis	53 242
Population Insee CSMA	58 933
Taux de la population en AC	90 %

Le nombre d'abonnés nous permet d'estimer le nombre d'habitants actuellement desservis, à partir d'un ratio d'habitants / foyer.

Nous évaluons ainsi **le taux d'habitants desservis par un réseau d'assainissement collectif à 90% sur le territoire de CSMA**, avec peu d'évolution depuis 2023. Le détail par commune est présenté en annexe.

Obtenir le taux réel de desserte par le réseau d'assainissement collectif nécessiterait un important travail de mise en parallèle des données clientèles (par adresses postales) et du zonage cartographique d'assainissement. A ce jour cet indicateur du taux de desserte ne peut donc être calculé. Un travail de mise à jour est en cours sur les zonages AC / ANC et sur l'identification des zones à régulariser.

Taux de réclamations

L'objectif de Clisson Sèvre et Maine Agglo est de satisfaire au mieux les besoins des usagers. Aussi avec l'aide du délégataire eau potable SAUR qui s'occupe de la gestion clientèle, Clisson Sèvre et Maine Agglo s'efforce de répondre au mieux aux réclamations entrantes.

Commune	Nombre de réclamation	Taux de réclamation pour 1000 abonnés
Clisson	4 réclamations	0.18

On définit par réclamation ici toute demande reçue par **courrier ou mail**, correspondant à des écarts ou non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service ou vis-à-vis de la réglementation. Ces réclamations peuvent être reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité.

En 2025, nous dénombrons **4 réclamations** :

- 1 réclamation sur la commune d'Aigrefeuille-sur-Maine liée à un débordement d'un regard d'eaux usées, en période pluvieuse, du fait d'une mauvaise configuration du réseau en aval et d'une sensibilité importante aux eaux claires parasites.
- 2 réclamations sur la commune de Clisson liées à des problèmes d'odeurs à proximité du poste de relevage Mocrat.
- 1 réclamation sur la commune de Clisson liée à un débordement d'un regard d'eaux usées récoltant une part importante du réseau de Clisson, dont du réseau unitaire.

Taux de débordements d'effluents dans les locaux des usagers

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées et créant des débordements dans la partie privée. Sur les réclamations reçues en 2025, aucune n'a fait l'objet à ce jour d'une indemnisation.

4 Récapitulatif des indicateurs règlementaires

Indicateurs sur la maîtrise du réseau de collecte

INDICATEUR DE PERFORMANCE DU RESEAU 2025							
	P202.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale de collecte des eaux usées	P255.3 : Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	P201.1 : Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	P253.2 : Taux moyen de renouvellement du réseau de collecte des eaux usées	Longueur cumulée du linéaire de canalisations renouvelé au cours des années N-4 à N (km)	P251.1 : Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	P252.2 : Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage
Boussay	38	30	ND	0,02%	279	0	0
Château-Thébaud	78	30	ND	0,01%	11	0	0
Haute-Goulaine	77	30	ND	0,10%	293	0	1,8
La-Haye-Fouassière / St-Fiacre-sur-Maine	75	30	ND	0,00%	0	0	1,7
La Planche	37	70	ND	0,00%	0	0	0
Maisdon-sur-Sèvre	100	70	ND	0,00%	0	0	0
Monnières	97	70	ND	0,04%	39	0	0
Saint-Hilaire-de-Clisson	76	30	ND	0,00%	0	0	0
Saint-Lumine-de-Clisson	76	30	ND	0,16%	92	0	0
Vieilleville	15	90	ND	0,13%	112	0	0
Clisson	65	30	ND	0,72%	2278	0	1,7
Gorges	65	30	ND	0,06%	134	0	
Gétigné	65	30	ND	0,04%	63	0	
Aigrefeuille-sur-Maine	65	30	ND	0,49%	635	0	
Remouillé	65	30	ND	1,04%	536	0	
TOTAL	/	/	/	/	4595,00	/	/

Indicateurs sur la performance du traitement des effluents

	INDICATEUR DE PERFORMANCE DE LA QUALITE DU REJET 2025			
	P254.3 : Pourcentage de bilans sur 24H réalisés dans le cadre de l'autosurveillance conformes à la réglementation	D203.0 : Quantité de boues évacuées des ouvrages d'épuration (TMS)	P206.3 : Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	D202.0 : Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau des eaux usées
Aigrefeuille-sur-Maine	100%	42,9	100%	1
Boussay	100 %	0,0	/	-
Château-Thébaud		39,1 (lagune Poterie)	100%	-
Haute-Goulaine		0,0	/	1
La-Haye-Fouassière / St-Fiacre-sur-Maine	100%	93,2	100%	-
La Planche	100%	0,0	-	-
Maisdon-sur-Sèvre		17,3	100%	-
Monnières		16,6	100%	-
Remouillé		0,0	-	-
Saint-Hilaire-de-Clisson		18,8	100%	-
Saint-Lumine-de-Clisson		0,0	-	-
Vieilleville	100%	31,1	100%	1
Clisson		0,0	/	2
Gorges	100%	422,7	100%	-
Gétigné		0,0	/	2
TOTAL		681.7	100%	7

Indicateurs sur la qualité du service aux usagers

	INDICATEUR DE PERFORMANCE DE SERVICE A L'USAGER 2025					SOLIDARITE
	D201.0 : Nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	D204.0 : Prix TTC du service d'assainissement collectif au m3 pour 120 m3 au 01/01/N+1 (€)	P257.0 : Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente, service de l'assainissement collectif	Montant des impayés en cours au 31/12/2025 (€ TTC)	P258.1 : Taux de réclamations du service de l'assainissement pour 1000 abonnés	P207.0 : Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité du service de l'assainissement collectif (€)
Boussay	2210	3,64 €	1,83%	6 141 €	0	/
Château-Thébaud	2246	3,64 €	1,53%	3 207 €	0	/
Haute-Goulaine	6148	3,64 €	1,47%	12 108 €	0	/
La-Haye-Fouassière / St-Fiacre-sur-Maine	6122	3,64 €	0,49%	3 474 €	0	/
La Planche	2035	3,64 €	0,65%	1 500 €	0	/
Maisdon-sur-Sèvre	2468	3,64 €	2,10%	5 788 €	0	/
Monnières	2399	3,64 €	2,37%	6 528 €	0	/
Saint-Hilaire-de-Clisson	2384	3,64 €	0,74%	1 504 €	0	/
Saint-Lumine-de-Clisson	1553	3,64 €	0,76%	1 127 €	0	/
Vieilleville	2785	3,64 €	0,67%	2 048 €	0	/
Clisson	7737	3,64 €	2,69%	18 049 €	0.72	/
Gorges	5447	3,64 €			0	
Gétigné	3880	3,64 €			0	
Aigrefeuille-sur-Maine	4263	3,64 €			0.63	
Remouillé	1565	3,64 €			0	
TOTAL	53242	3,64 €	1,07%	61 473 €	0.18	1120,20

* Le délégataire Suez n'étant pas l'entreprise en charge de la facturation, il ne dispose pas de la donnée sur les montants impayés, mais seulement sur les irrécouvrables.

ANNEXE 1 : DONNÉES PAR COMMUNE

Nombre de branchements par commune

Communes	Nombre de branchements 2022	Nombre de branchements 2023	Nombre de branchements 2024	Nombre de branchements 2025
Boussay	863	898	907	921
Château-Thébaud	841	861	864	864
Haute-Goulaine	2433	2484	2508	2 615
La Haye-Fouassière / Saint- Fiacre-sur Maine (Système de La Faubretière)	2372	2596	2649	2 664
La Planche	762	774	818	814
Maisdon-sur-Sèvre	934	941	979	987
Monnières	963	948	1007	1 009
Saint-Hilaire-de-Clisson	823	851	874	883
Saint-Lumine-de-Clisson	605	615	621	621
Vieillevigne	1029	1044	1116	1 114
Clisson	3799	3867	4119	4 157
Gorges	2044	1859	1912	1 930
Gétigné	1451	1418	1519	1 517
Aigrefeuille-sur-Maine	1417	1468	1585	1 589
Remouillé	563	580	608	602
TOTAL	20 899	21 204	22 086	22 287

Remarque : Les évolutions importantes du nombre de branchements entre deux années consécutives sur une même commune prennent en compte une mise à jour corrective de la base de données des délégataires, en plus de l'évolution de l'urbanisation.

Volumes facturés sur la période de relève (m3)

Communes	2023	2024	2025	Evolution 2024/ 2025
Boussay	73 696	70 973	74 418	4,85%
Château-Thébaud	68 808	62 959	70 199	11,50%
Haute Goulaine	215 452	204 004	211 727	3,79%
La Haye Fouassière / St - Fiacre-sur-Maine	195 207	216 666	213 012	-1,69%
La Planche	56 777	59 872	59 249	-1,04%
Maisdon sur Sèvre	60 271	72 392	71 451	-1,30%
Monnières	60 057	68 823	67 591	-1,79%
ex SIVU Maisdon-Monnières	2 143	3 098	3 001	-3,13%
Saint Hilaire de Clisson	59 843	63 935	60 436	-5,47%
Saint Lumine de Clisson	44 132	48 534	46 660	-3,86%
Vieillevigne	72 618	82 680	77 546	-6,21%
Clisson	365 082	387 788	438 939	13,19%
Gorges	148 218	152 030	155 298	2,15%
Gétigné	117 888	129 682	133 475	2,92%
Aigrefeuille sur Maine	126 218	163 598	157 506	-3,72%
Remouillé	47 399	45 943	46 752	1,76%
TOTAL	1 713 809	1 832 977	1 887 260	6,95%

Parc des stations d'Épuration

Commune	Station	Code Sandre	Filière de traitement	Capacité nominale STEU en EH (1)	Milieu récepteur du rejet
Aigrefeuille-sur-Maine	Les Goupillières	0444002S0001	Boues activées	5 500	Le Haut Coin, affluent de la Maine
Boussay	Ardillais	0444022S0003	Lagune	2000	Ruisseau de la Morinière, affluent de la Sèvre Nantaise
Château-Thébaud	Le Brairon	0444037S0007	Filtres plantés de roseaux	200	Affluent de la Maine
Château-Thébaud	Route de Caffino	0444037S0005	Boues activées	1 700	La Maine
Château-Thébaud	La Poterie	0444037S0003	Lagunage aéré	1 000	Affluent de la Maine
Château-Thébaud	La Suaude	0444037S0002	Filtres plantés de roseaux	110	Affluent de la Maine
Haute-Goulaine	Pont-de-l'Ouen	0444071S0002	Filtres plantés de roseaux	150	Marais de Goulaine
Haute-Goulaine	Plessis Renard	0444071S0003	Filtres plantés de roseaux	40	Marais de Goulaine
Saint-Lumine-de-Clisson	La Vérolière	0444173S0003	Boues activées	1 400	Ruisseau de la Margerie, affluent de la Sèvre Nantaise
Saint-Lumine-de-Clisson	Le Fresne	0444173S0002	Filtres plantés de roseaux	160	Le Fresne
Saint-Lumine-de-Clisson	Le Pay	0444173R0004	Lagunage	260	Fossé rejoignant le ruisseau de la Margerie
Saint-Hilaire-de-Clisson	L'Audouinière	0444165S0004	Filtres plantés de roseaux	150	Ruisseau de l'Osée
Saint-Hilaire-de-Clisson	La Landonnière	0444165S0003	Filtres plantés de roseaux	190	Ruisseau de la Margerie
Saint-Hilaire-de-Clisson	La Morinière	0444165S0001	Filtres Plantés de Roseaux	130	La Caffinière
Saint-Hilaire-de-Clisson	Rue du Paradis	0444165S0007	Boues activées	1 800	La Margerie
La Haye-Fouassière	La Faubretière	0444070S0003	Boues activées	11 000	Sèvre nantaise
La Planche	Bois Joly	0444127S0002	Boues activées	2 200	L'Ognon
Monnières	Coursay	0444100S0005	Filtres plantés de roseaux	250	Le Coursay
Monnières	La Retaudière	0444100S0003	Filtres plantés de roseaux	40	Etang privé
Monnières	La Basse Gravelle	0444100S0007	Filtres plantés de roseaux	500	La Gravelle, affluent de la Sèvre Nantaise
Monnières	Paradis	0444100S0002	Boues activées	1 500	La Sèvre Nantaise
Monnières	Les Coteaux	0444100S0004	Filtres plantés de roseaux	77	La Sèvre Nantaise
Monnières	La Hallopière	0444100S0006	Filtres plantés de roseaux	320	La Bidière, affluent Sèvre Nantaise

Remouillé	Le Grand Patis	0444142S0002	Boues activées	1 800	La petite Maine
Vieilleville	Les Noëllés	0444216S0002	Boues activées	3 000	L'Ognon
Maisdon-sur-Sèvre	La Haie Trois Sous	0444088S0003	Rhizofiltration	600	Le Douet
Maisdon-sur-Sèvre	Route de Beau soleil	0444088S0002	Boues activées	1 600	La Maine
Maisdon-sur-Sèvre	Le Gué Joubert	0444088S0004	Rhizofiltration	250	La Sèvre Nantaise
Gorges	La Batardière	0444064S0002	Boues activées	21 500	La Sèvre Nantaise
Gétigné	Haute Gente	0444063S0002	Filtres Plantés de roseaux	100	La Moine
Clisson	La Brebionnière	0444043S0002	Lagunage	700	La Chaintreau

Contrôles conformités des branchements par commune

COMMUNE	NEUF		VENTE		EXISTANT		AVANT TRAVAUX		APRES TRAVAUX		CONTRES-VISITES		TOTAL NB CONTROLES	% non conformes
	Conforme	Non-conforme	Conforme	Non-conforme	Conforme	Non-conforme	Conforme	Non-conforme	Conforme	Non-conforme	Conforme	Non-conforme		
AIGREFEUILLE	23	2	21	17	2	3	1		4		2	0	75	29%
BOUSSAY	16	2	17	13	16	17	4	7			1	1	94	43%
CHÂTEAU THEBAUD	4		15	9	71	7					0	0	106	15%
CLISSON	23	2	55	47	6	11	4	14	27	7	3	0	199	41%
GETIGNE	45	2	27	16		2					1	1	94	22%
GORGES	9	3	18	14	2	7	11	109		1	1	0	175	77%
HAUTE GOULAIN	55	6	23	10	311	30					6	3	444	11%
LA HAYE FOUASSIERE	24		35	23	172	61					1	3	319	27%
LA PLANCHE	13		12	6		1					1	0	33	21%
MAISDON SUR SEVRE	5		17	7		1	1				0	0	31	26%
MONNIERES	15	2	23	8	1			1			0	0	50	22%
REMOUILLE	2		10	1							0	0	13	8%
ST FIACRE SUR MAINE	4		7	11	42	6					0	1	71	25%
ST HILAIRE DE CLISSON	39		8	3	68	7					1	0	126	8%
ST LUMINE DE CLISSON	9		10	6	33	11					1	0	70	24%
VIEILLEVIGNE	30	3	14	9			2	13			2	0	73	34%
TOTAL	316	22	312	300	724	164	23	144	31	8	20	9	1973	28%

Linéaire du réseau par commune

Commune	Gravitaire	Part unitaire du réseau gravitaire	Refoulement	Total
Boussay	15 656	2 600	3 507	19 163
Château-Thébaud	15 571		1 997	17 568
Clisson	53 771	3 834	9 473	63 244
Gorges	30 082	4 873	13 809	43 891
Gétigné	23 506		5 564	29 070
Aigrefeuille-sur-Maine	22 717		3 304	26 021
Remouillé	8 630		1 656	10 286
Haute-Goulaine (et partie Basse-Goulaine)	48 418		7 599	56 017
La Haye-Fouassière / Saint-Fiacre-sur Maine (Système de La Faubretière)	43 752		15 981	59 733
La Planche	13 672	15	1 223	14 895
Maisdon-sur-Sèvre	15 244		3 263	18 507
Monnières & La Hallopière	16 627		3207	19 8384
St-Hilaire-de-Clisson	16 073		2 253	18 426
St-Lumine-de-Clisson	9 589		1 983	11 572
Vieilleville	15 944		1 467	17 411
Total	349 252	11 322	76 386	425 638

Taux de curage fréquent du réseau (P252.2)

Commune	2023	2024	2025
Boussay	0	0	0
Château-Thébaud	0	0	0
Haute-Goulaine	0	0	1.787
La Haye-Fouassière	1,687	0	5.022
Saint-Fiacre-sur-Maine			
La Planche	NR	NR	0
Maisdon-sur-Sèvre	NR	NR	0
Monnières	NR	NR	0
Saint-Hilaire-de-Clisson	0	0	0
Saint-Lumine-de-Clisson	0	0	0
Vieilleville	NR	NR	0
Clisson	0	0,74	10.433
Gorges	0	0	
Gétigné	0	0	
Aigrefeuille-sur-Maine	NR	NR	
Remouillé	NR	NR	

Indice de connaissance et gestion patrimoniale du réseau (P202.B)

Commune	Note sur 120 attribuée selon la qualité des informations disponibles sur le réseau.		
	2023	2024	2025
Boussay	35	38	38
Château-Thébaud	93	76	78
Haute-Goulaine	75	77	77
La Haye-Fouassière & St Fiacre	73	74	75
La Planche	38	38	38
Maisdon-sur-Sèvre	100	100	100
Monnières	97	97	97
Saint-Hilaire-de-Clisson	74	74	76
Saint-Lumine-de-Clisson	74	75	76
Vieilleville	15	15	15
Clisson	35	35	15
Gorges	35	35	15
Gétigné	35	35	15
Aigrefeuille-sur-Maine	15	15	15
Remouillé	28	28	15

Taux moyen de renouvellement annuel du réseau (P253.2)

Commune	Linéaire renouvelé en mètre linéaire					
	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL 5 ANS
Boussay	10				8	279
Château-Thébaud						11
Haute-Goulaine	185			41	67	293
La Haye-Fouassière						0
Saint-Fiacre-sur-Maine						0
La Planche						0
Maisdon-sur-Sèvre						0
Monnières				39		39
Saint-Hilaire-de-Clisson						0
Saint-Lumine-de-Clisson			92			92
Vieilleville	112					112
Clisson		85	2193			2278
Gorges				134		134
Gétigné	63					63
Aigrefeuille-sur-Maine					635	635
Remouillé		536				536
TOTAL	370	621	2285	214	710	4211
Linéaire total du réseau						425 638
Taux moyen annuel						0.20 %

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)

L'indicateur est calculé selon les critères définis ci-dessous :

Partie A : 80 points nécessaires pour avoir les points des parties B et C		
A1	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...)	20 points
A2	Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	10 points
A3	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20 points
A4	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	30 points
A5	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	10 points
A6	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10 points
Partie B :		
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total		10 points
Partie C :		
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage		10 points

Les points et la valeur de l'indice obtenus par commune en 2024 sont :

Commune	Nombre de points								TOTAL
	A1	A2	A3	A4	A5	A6	B	C	
Boussay	20	0	0	0	10	0	0	0	30
Château-Thébaud	20	0	0	0	10	0	0	0	30
Haute Goulaine	20	0	0	0	10	0	0	0	30
La Haye-Fouassière	20	0	0	0	10	0	0	0	30
Saint-Fiacre-sur-Maine									
La Planche	20	10	0	30	10	0	0	0	70
Maisdon-sur-Sèvre	20	10	0	30	10	0	0	0	70
Monnières	20	10	0	30	10	0	0	0	70
Saint-Hilaire-de-Clisson	20	0	0	0	10	0	0	0	30
Saint-Lumine-de-Clisson	20	0	0	0	10	0	0	0	30
Vieilleville	20	10	20	30	10	0	0	0	90
Clisson	20	0	0	0	10	0	0	0	30
Gorges	20	0	0	0	10	0	0	0	30
Gétigné	20	0	0	0	10	0	0	0	30
Aigrefeuille-sur-Maine	20	10	20	30	10	0	0	10	30
Remouillé	20	10	0	0	10	0	0	0	30

Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte

Commune	Nb hab / foyer (Insee 2023)	Nb abonnés (Bchts) 2025	Estimation nb habitants desservis 2025	Population INSEE 2025	Taux de la population en AC
Boussay	2.4	921	2210	2824	77%
Château-Thébaud	2.5	864	2246	3346	67%
Haute-Goulaine	2.4	2615	6276	6115	100%
La Haye-Fouassière	2.4	2207	5297	4823	100%
St-Fiacre-sur-Maine	2.4	437	1 049	1270	100%
La Planche	2.5	814	2035	2829	72%
Maisdon-sur-Sèvre	2.5	987	2468	3100	79%
Monnières	2.5	1009	2523	2387	100%
Saint-Hilaire-de-Clisson	2.7	883	2384	2426	97%
Saint-Lumine-de-Clisson	2.5	621	1553	2185	72%
Vieilleville	2.4	1114	2785	4142	67%
Clisson	2.2	4157	9145	7741	100%
Gorges	2.5	1930	4976	5330	91%
Gétigné	2.4	1517	3641	3858	94%
Aigrefeuille-sur-Maine	2.6	1589	4662	4210	100%
Remouillé	2.5	602	1565	1979	79%
TOTAL		22 287	53 242 *	58 933	90%

* Le calcul du total est repris avec la population Insee 2025, pour les communes où l'estimation par la population des ménages multipliée par le nombre de branchement donne un résultat supérieur à la population INSEE.

ANNEXE 2 : HISTORIQUE DES AVENANTS

Le tableau suivant répertorie les avenants aux contrats de Délégation de Service Public signés entre le 01/01/2020 et le 31/12/2025 dont les derniers applicables à partir du 01/01/2026 :

Avenant	Date d'effet	Objet
Château-Thébaud		
Avenant n°1	1/01/2020-31/12/2026	Transfert à Clisson Sèvre et Maine Agglo
Avenant n°2	01/01/2022-31/12/2026	Reprise des contrôles de branchements en régie
Avenant n°3	01/06/2023 – 31/12/2026	Modification du contrat en DSP à Paiement Public
Avenant n°4	01/01/2024 – 31/12/2026	Intégration de nouveaux ouvrages, intégration des ITV sur branchements
Avenant n°5	01/01/2025 – 31/12/2026	Intégration de la collecte des déchets issus des installations de dégrillage
Avenant n°6	20/05/2025 - 31/12/2026	Mise en cohérence du contrat avec le nouveau règlement de service CSMA
Avenant n°7	01/01/2026 - 31/12/2026	Intégration d'une astreinte sur les équipements de REUT à la station de La Poterie
Clisson – Gorges – Gétigné – Aigrefeuille sur Maine - Remouillé		
Avenant n°1	03/10/2023 – 31/12/2026	Ajouter au contrat les articles sur la loi n°2021-1109 confortant le respect des principes de la République modifiant l'article 81 « Obligations relatives au principe de laïcité et de neutralité du service public ».
Avenant n°2	01/01/2024 – 31/12/2026	Intégration de nouveaux ouvrages
Avenant n°3	01/01/2025 – 31/12/2026	Intégration de la collecte des déchets issus des installations de dégrillage
Haute-Goulaine		
Avenant n°1	14/04/2020-31/12/2028	Transfert à Clisson Sèvre et Maine Agglo
Avenant n°2	01/01/2022-31/12/2028	Intégration de nouveaux ouvrages
Avenant n°3	01/01/2022-31/12/2028	Reprise des contrôles de branchements en régie
Avenant n°4	01/06/2023 – 31/12/2028	Modification du contrat en DSP à Paiement Public
Avenant n°5	01/01/2024 - 31/12/2028	Intégration de nouveaux ouvrages, intégration des ITV sur branchements
Avenant n°6	01/01/2025 – 31/12/2028	Intégration de la collecte des déchets issus des installations de dégrillage
Avenant n°7	20/05/2025 - 31/12/2026	Mise en cohérence du contrat avec le nouveau règlement de service CSMA
Saint-Lumine-de-Clisson		

Avenant	Date d'effet	Objet
Avenant n°1	1/01/2020-31/12/2026	Transfert à Clisson Sèvre et Maine Agglo
Avenant n°2	01/01/2022-31/12/2026	Reprise des contrôles de branchements en régie
Avenant n°3	01/06/2023 – 31/12/2026	Modification du contrat en DSP à Paiement Public
Avenant n°4	01/01/2024 – 31/12/2026	Intégration de nouveaux ouvrages, intégration des ITV sur branchements
Avenant n°5	01/01/2025 – 31/12/2026	Intégration de la collecte des déchets issus des installations de dégrillage
Avenant n°6	20/05/2025 - 31/12/2026	Mise en cohérence du contrat avec le nouveau règlement de service CSMA

Saint-Hilaire de Clisson

Avenant n°1	1/01/2020-31/12/2026	Transfert à Clisson Sèvre et Maine Agglo
Avenant n°2	01/01/2022-31/12/2026	Reprise des contrôles de branchements en régie
Avenant n°3	01/06/2023 – 31/12/2026	Modification du contrat en DSP à Paiement Public
Avenant n°4	01/01/2024 – 31/12/2026	Intégration de nouveaux ouvrages, intégration des ITV sur branchements
Avenant n°5	01/01/2025 – 31/12/2026	Intégration de la collecte des déchets issus des installations de dégrillage
Avenant n°6	20/05/2025 - 31/12/2026	Mise en cohérence du contrat avec le nouveau règlement de service CSMA

La Planche

Avenant n°1	14/11/2019-31/12/2028	Transfert à Suez Eau France
Avenant n°2	1/01/2020-31/12/2028	Transfert à Clisson Sèvre et Maine Agglo
Avenant n°3	01/01/2022-31/12/2028	Intégration de nouveaux ouvrages, régularisation de la TVA, modification de la date de remise du rapport annuel, intégration de la présence d'amiante sur les branchements
Avenant n°4	01/01/2022-31/12/2028	Reprise des contrôles de branchements en régie
Avenant n°5	01/01/2024 – 31/12/2028	Modification du contrat en DSP à Paiement Public
Avenant n°6	01/01/2025-31/12/2028	Intégration de la collecte des déchets issus des installations de dégrillage, modification du périmètre d'entretien de la station de Vieilleville et suivi des campagnes REUT.
Avenant n°7	20/05/2025 - 31/12/2026	Mise en cohérence du contrat avec le nouveau règlement de service CSMA

Monnières

Avenant n°1	30/06/2018-31/12/2028	Transfert à Suez Eau France
Avenant n°2	1/01/2020-31/12/2028	Transfert à Clisson Sèvre et Maine Agglo
Avenant n°3	01/01/2022-31/12/2028	Intégration de nouveaux ouvrages, régularisation de la TVA, modification de la date de remise du rapport annuel, intégration de la présence d'amiante sur les branchements
Avenant n°4	01/01/2022-31/12/2028	Reprise des contrôles de branchements en régie
Avenant n°5	01/01/2024 – 31/12/2028	Modification du contrat en DSP à Paiement Public

Avenant	Date d'effet	Objet
Avenant n°6	01/01/2025-31/12/2028	Intégration de la collecte des déchets issus des installations de dégrillage, modification du périmètre d'entretien de la station de Vieillevigne et suivi des campagnes REUT.
Avenant n°7	20/05/2025 - 31/12/2026	Mise en cohérence du contrat avec le nouveau règlement de service CSMA
Vieillevigne		
Avenant n°1	1/07/2018-31/12/2028	Transfert à Suez Eau France
Avenant n°2	1/01/2020-31/12/2028	Transfert à Clisson Sèvre et Maine
Avenant n°3	01/01/2022-31/12/2028	Intégration de nouveaux ouvrages, intégration du suivi de l'irrigation, régularisation de la TVA, modification de la date de remise du rapport annuel, intégration de la présence d'amiante sur les branchements
Avenant n°4	01/01/2022-31/12/2028	Reprise des contrôles de branchements en régie
Avenant n°5	01/01/2024 – 31/12/2028	Modification du contrat en DSP à Paiement Public
Avenant n°6	01/01/2025-31/12/2028	Intégration de la collecte des déchets issus des installations de dégrillage, modification du périmètre d'entretien de la station de Vieillevigne et suivi des campagnes REUT.
Avenant n°7	20/05/2025 - 31/12/2026	Mise en cohérence du contrat avec le nouveau règlement de service CSMA
Maisdon-sur-Sèvre		
Avenant n°1	30/06/2018-31/12/2028	Transfert à Suez Eau France
Avenant n°2	1/01/2020-31/12/2028	Transfert à Clisson Sèvre et Maine Agglo
Avenant n°3	01/01/2022-31/12/2028	Intégration de nouveaux ouvrages, régularisation de la TVA, modification de la date de remise du rapport annuel, intégration de la présence d'amiante sur les branchements
Avenant n°4	01/01/2022-31/12/2028	Reprise des contrôles de branchements en régie
Avenant n°5	01/01/2024 – 31/12/2028	Modification du contrat en DSP à Paiement Public
Avenant n°6	01/01/2025-31/12/2028	Intégration de la collecte des déchets issus des installations de dégrillage, modification du périmètre d'entretien de la station de Vieillevigne et suivi des campagnes REUT.
Avenant n°7	20/05/2025 - 31/12/2026	Mise en cohérence du contrat avec le nouveau règlement de service CSMA
Boussay		
Avenant n°1	1/01/2020-31/12/2026	Transfert à Clisson Sèvre et Maine Agglo
Avenant n°2	01/01/2022-31/12/2026	Reprise des contrôles de branchements en régie
Avenant n°3	01/06/2023 – 31/12/2026	Modification du contrat en DSP à Paiement Public
Avenant n°4	01/01/2024 – 31/12/2026	Intégration de nouveaux ouvrages, intégration des ITV sur branchements
Avenant n°5	01/01/2025 – 31/12/2026	Intégration de la collecte des déchets issus des installations de dégrillage

Avenant	Date d'effet	Objet
Avenant n°6	20/05/2025 - 31/12/2026	Mise en cohérence du contrat avec le nouveau règlement de service CSMA
Avenant n°7	01/01/2026 - 31/12/2026	Intégration de la nouvelle station d'épuration
La Haye-Fouassière et St-Fiacre-sur-Maine		
Avenant n°1	1/01/2020-31/12/2026	Transfert à Clisson Sèvre et Maine Agglo
Avenant n°2	01/01/2022-31/12/2026	Reprise des contrôles de branchements en régie
Avenant n°3	01/06/2023 – 31/12/2026	Modification du contrat en DSP à Paiement Public
Avenant n°4	01/01/2024 – 31/12/2026	Intégration de la collecte des déchets issus des installations de dégrillage
Avenant n°5	20/05/2025 - 31/12/2026	Mise en cohérence du contrat avec le nouveau règlement de service CSMA
Avenant n°6	01/01/2026-31/12/2026	Mise en place d'une rétribution des gains associés aux panneaux photovoltaïques sur la station La Faubretière
Avenant 7	01/01/2026-31/12/2026	Intégration de l'exploitation et des coûts associés de deux installations de traitements H2S sur les postes Caillerie et Pirmil